

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**381**

**DT7**

Projet Horne 5 à Rouyn-Noranda par  
Ressources Falco Ltée

6211-08-020

ÉTAIENT PRÉSENTS :     **M. JOSEPH ZAYED, PRÉSIDENT**  
                                  **M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE**  
                                  **M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE**

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET HORNE 5  
À ROUYN-NORANDA**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 2**

---

Séance tenue le 1<sup>er</sup> octobre 2024 à 13 h 30

Le Noranda Hôtel & Spa  
41, 6e Rue, Rouyn-Noranda

et par Webdiffusion

**TABLE DES MATIÈRES**

**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**

MOT DU PRÉSIDENT.....	1
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES</b>	
SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE TRI-LOGIS INC.	
M. Cédric Lajoie (DM88).....	2
PREMIÈRE NATION ABITIBIWINI	
M. Benoit Croteau (DM78).....	11
FOURNIER ET FILS	
M. Martin Blanchette (DM29).....	18
VISION-TRAVAIL ABITIBI-TÉMISCAMINGUE	
M <sup>me</sup> Monique Beaupré et M. Gilles Chapadeau (DM85).....	23
PAUSE	
REPRISE	
<b>PRÉSENTATION DES MÉMOIRES (suite)</b>	
REGROUPEMENT VIGILANCE MINES DE L'ABITIBI ET DU TÉMISCAMINGUE	
M. Marc Nantel (DM14).....	34
CITOYENNE	
M <sup>me</sup> Chantal Germain (DM55).....	44
CITOYENNE	
M <sup>me</sup> Sylvie Nicole (DM22).....	53
GROUPE BLAIS SYNERGIE	
M. Jean-François Blais (DM13).....	59
CENTRE ENTRE-FEMMES	
M <sup>me</sup> Johanne Alarie (DM25).....	67
MOT DE LA FIN.....	79

**SÉANCE AJOURNÉE AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024 à 19 h**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2024**  
**SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI**  
**MOT DU PRÉSIDENT**

**LE PRÉSIDENT :**

Bon après-midi, mesdames et messieurs. Alors, je joins ma voix à celle de madame Ouellet pour vous souhaiter la bienvenue à cette deuxième séance sur le projet Horne 5 à Rouyn-Noranda.

Permettez-moi d'abord de me présenter. Mon nom est Joseph Zayed et j'ai le privilège de présider cette commission d'enquête qui est également composée de mes collègues commissaires madame Geneviève Meloche à ma gauche et monsieur Martin Lessard à ma droite.

Dès maintenant, je demanderais aux personnes qui se sont inscrites pour prendre la parole et de se présenter devant la commission, d'aller immédiatement à la table en arrière pour rencontrer notre coordonnateur et l'informer de votre présence.

Par ailleurs, il y a quelques places disponibles pour les personnes qui ne se sont pas encore inscrites ou inscrites avant le 16 septembre, en fait, qui était la date limite, mais qui désireraient prendre la parole de manière spontanée.

Elles peuvent s'inscrire dès maintenant au registre à l'arrière de la salle ou encore, pour les personnes qui participent à distance, en remplissant le formulaire disponible sur le site Web du BAPE ou encore en téléphonant au 1-800-463-4732 poste 6. Je vais finir par l'apprendre par coeur, ce numéro de téléphone.

Je tiens à préciser qu'au besoin, comme vous l'avez remarqué sans doute hier, mes collègues et moi-même échangerons avec les intervenantes et les intervenants afin de préciser ou de clarifier certains points.

Avant de laisser la parole à notre premier participant, voici quelques rappels importants.

Premièrement, tous les propos de cette deuxième partie de l'audience, comme d'ailleurs ceux de la première, sont enregistrés et les transcriptions seront disponibles dans environ une semaine au bureau du BAPE et dans la page Web du dossier.

Deuxièmement, tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire ou encore dans la présentation d'une participante ou d'un participant. Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger des inexactitudes, une fausse référence ou encore une citation erronée. Il n'est donc

pas question ici de se prononcer sur la justesse ou sur la suffisance d'une analyse ou d'une opinion.

Pour vous prévaloir de ce droit de rectification, vous devez vous inscrire au registre à l'arrière de la salle ou encore, pour les personnes qui participent à distance, en remplissant le formulaire disponible sur le site Web du BAPE ou en téléphonant au 1-800-463-4732 poste 6. Vous serez invité à prendre la parole à la fin de la séance. Vos propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours de la prochaine semaine, au plus tard le 10 octobre.

Également, je vous rappelle, aucune manifestation, remarque désobligeante, attitude méprisante ni aucun propos diffamatoire ne sera toléré dans la salle, et ce, bien sûr, afin d'assurer un débat serein et respectueux.

Pour cette séance, nous avons neuf inscriptions pour le moment et le temps alloué pour chaque intervention est de 15 minutes.

J'invite immédiatement monsieur Cédric Lajoie de la Société immobilière Tri-Logis.

---

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

---

**M. CÉDRIC LAJOIE**  
**SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE TRI-LOGIS INC (DM88)**

#### **LE PRÉSIDENT :**

Bon après-midi, monsieur.

#### **M. CÉDRIC LAJOIE :**

Donc, j'ai déjà énoncé toutes les raisons techniques dans mon mémoire de mon soutien au projet Horne 5, ça veut juste démontrer que je connais les implications et les faits dudit projet. Mais aujourd'hui, je voudrais mettre ce document technique de côté et m'adresser en tant qu'être humain, de vous parler avec mon coeur et en tant que citoyen de Rouyn-Noranda. Donc, je m'adresse à Joseph, Martin, Geneviève, Pierre et à toi qui est l'autre côté de la caméra ou dans la salle ici.

Je ne me présente pas en tant qu'expert, mais bien en tant que personne parce que nous sommes avant tout des êtres guidés par nos valeurs et non par des chiffres ou des statistiques. Nous pourrions débattre indéfiniment des bons et des mauvais côtés du projet et des risques reliés et on pourrait tous avoir raison de ces faits ou prédictions.

À l'école, on m'a appris à construire des plans d'affaires, mais l'expérience m'a montré que peu importe l'énergie investie ou les études et les prédictions, une fois le projet lancé, l'énergie mise dans ces études-là ne vaut plus grand-chose dans la réalité. Les plus grands projets et les plus grandes nations n'ont pas été bâtis sur des analyses détaillées ou des calculs savants, mais sur une vision audacieuse et des valeurs profondément ancrées.

Aujourd'hui, nous avons le choix entre le statu quo et le progrès, entre rester figés dans nos peurs ou avancer avec courage. C'est de cela que je veux vous parler pour que peu importe les faits ou les arguments, si nous ne parvenons pas à comprendre cette distinction fondamentale, nous resterons bloqués dans le statu quo et nous passerons à côté des résultats que nous pouvons obtenir.

Je me présente, mon nom est Cédric Lajoie, je suis fier propriétaire de la Société immobilière Tri-Logis qui est le plus grand propriétaire d'immeubles à Rouyn-Noranda avec plus de 600 logements locatifs à Rouyn-Noranda.

Mais j'ai aussi la chance d'avoir une équipe en or, j'ai une relation extraordinaire avec ma famille, je suis en pleine santé et j'ai la chance d'avoir une conjointe et des amis incroyables. Chaque aspect de ma vie est précieux pour moi et malgré tout, laissez-moi vous dire que ma vie est loin de toujours avoir été comme ça.

J'ai grandi en tant qu'enfants que personne ne voulait, même mon père m'a abandonné avant même que je sois né. J'ai grandi seul avec ma mère qui, ensuite, m'a envoyé en famille d'accueil. J'étais cet enfant qui était considéré plus comme un fardeau.

Et à un tel point où est-ce que dans ma douche, j'avais une vis pour ne pas mettre l'eau trop chaude, je n'avais pas le droit de prendre le toaster à part que le matin parce que ça coûtait trop cher d'électricité et j'avais même sur mon verre une ligne pour ne pas dépasser quand je mettais du lait.

Donc, ça a été... pour moi, j'ai eu une crainte énorme toute ma jeunesse de manquer d'argent, de ne pas me faire aimer, de me faire abandonner et malgré tout, à l'âge de 16 ans, j'ai quand même fait un choix et c'est celui de progresser.

Je suis parti du nid familial pour aller travailler comme commis dans une épicerie parce que j'avais faim, je voulais grandir, je voulais ouvrir mes opportunités qui s'ouvraient à moi et malgré tout, j'ai quand même aussi accepté de travailler pour le gars qui avait les contrats d'entretien ménager.

Donc, à la fin de mon chiffre de *pack boy*, je lavais les planchers et finalement, une opportunité s'est ouverte lorsque le propriétaire de ces contrats-là s'est fait prendre à voler des cigarettes la nuit. Donc, j'ai été capable de ramasser le contrat avec Provigo à cette époque et finalement, d'autres contrats ont déboulés. À l'âge de 17 ans, j'avais trois employés à temps plein, j'ai fait plus de 60 000

dollars en profit et c'est comme ça que j'ai pu acquérir mon premier immeuble à l'âge de 18 ans.

Le reste, c'est rempli d'épreuves tumultueuses que malheureusement, je n'aurais pas le temps de vous résumer en l'espace de 15 minutes ici.

La raison pour laquelle je vous raconte cette histoire vulnérablement devant vous, c'est qu'à l'époque, j'aurais pu décider de rester dans le statu quo, c'est-à-dire paralysé par la peur et le manque de ressources, j'aurais pu rester accroché au filet de sécurité de la société puis en me disant que mon environnement, mon enfance, les ressources que j'ai eu, c'était des excuses valables pour ne pas avancer. Et vous savez quoi, j'aurais eu raison de le faire.

Mais ce que j'ai compris rapidement dans la vie, c'est qu'on a le choix entre avoir raison ou obtenir des résultats, mais pas les deux. Donc, j'ai décidé de dépasser le statu quo et de progresser malgré toutes mes peurs et mes incertitudes.

Et c'est exactement ce choix entre le statu quo et le progrès que je viens vous parler aujourd'hui. C'est ce choix qui s'offre à nous en ce moment dans tous les aspects de notre vie. Le choix de rester là où nous sommes ou de choisir le progrès même si cela signifie affronter l'inconnu.

Aujourd'hui, nous sommes à nouveau confrontés. Nous sommes un peuple qui a souffert des défis de la mine et de la Fonderie Horne qui ont apporté avec elles. Les cycles des mines ont laissé des traces profondes, créé des périodes de prospérité suivies de creux difficiles. Nous avons vu notre santé collective se détériorer et nous avons observé impuissants le magnifique lac Osisko au centre de notre ville se transformer en dépotoir à cause de la pollution.

À ce stade, on est à la croisée des chemins. Le statu quo nous pousse à vouloir éviter de revivre les mêmes erreurs. On reste figé dans la crainte de répéter le passé. Ce choix du statu quo peut sembler sécurisant, car il est plus facile de dire non et de se protéger du risque. Nous avons raison de vouloir nous protéger de ces défis, mais au final, est-ce que c'est vraiment cela qui nous permet d'obtenir les résultats que nous désirons dans notre communauté.

Le progrès, en revanche, nous invite à embrasser l'opportunité malgré les risques potentiels. Nous pouvons choisir de faire face à ces défis de manière responsable, de tirer des leçons du passé et de veiller à ce que les erreurs ne se répètent pas. En embrassant le progrès, nous avons la possibilité de transformer ces défis en opportunité et de créer une nouvelle dynamique pour notre ville.

C'est cette perspective du progrès que nous devons adopter, non pas en niant les risques, mais plutôt en choisissant d'avancer avec sagesse et détermination pour bâtir un avenir meilleur pour Rouyn-Noranda.

Laissez-moi faire un pas dans le passé et rappelons-nous d'où nous venons. Les québécois, on a choisi de bâtir notre nation en choisissant le progrès face aux défis du statu quo. Nos ancêtres ont fait un choix courageux en traversant l'atlantique pour venir s'établir en Amérique, dans un territoire sauvage et inhospitalier, à une époque où la traite des fourrures offrait une des seules opportunités économiques.

Ce choix était une des décisions les plus audacieuses de notre histoire. On aurait pu rester en France dans un environnement stable, mais on a décidé de tout risquer pour explorer l'inconnu, confrontant le scorbut, la famine, les hivers rigoureux et les guerres. Ces pionniers ont refusé de se plier au statu quo et ont opté pour le progrès, croyant en une vision plus grande pour leur famille et leur avenir.

Et aujourd'hui, grâce à cette audace, à cette volonté de progresser malgré les immenses crises, nous sommes aujourd'hui une nation reconnue à travers le monde. Par exemple, Hydro-Québec donc qui fournit 99 % de notre électricité qui est faite d'énergie propre, on est un des plus grands producteurs d'énergie propre au monde. Et pour vous donner un exemple comment ça représente, cette électricité-là, c'est plus que la Suisse, la Hongrie, le Portugal et la Grèce, et ce, combinés. Ça représente une population plus grande que le Canada.

Nous avons aussi 3 % des réserves mondiales d'eau douce avec plus de 500 000 lacs et 4 500 rivières. On peut aussi penser qu'on est la plus grande communauté francophone en Amérique du Nord malgré tous nos voisins anglophones. Et 50 % aussi de notre territoire est représenté par la forêt qui fait du Québec un acteur clé dans la lutte contre les changements climatiques.

La raison pourquoi je vous partage ça, c'est qu'on peut être fier de ce qu'on a réussi à accomplir ici au Québec en gravant le statu quo, en choisissant le progrès. Qu'est-ce que le Québec serait rendu aujourd'hui si nos colons n'auraient pas décidés d'affronter le statu quo et d'aller vers le progrès? On a réussi à créer une nation forte, résiliente et prospère.

Le même scénario s'est produit pour Rouyn-Noranda. Au début du vingtième siècle, on a fait aussi face à un choix déterminant; on aurait pu décider de rester dans les régions du Québec où est-ce que c'était plus développé, où est-ce que les terres étaient fertiles et que l'écosystème nous permettrait de vivre et de grandir. Mais au lieu de cela, qu'est-ce qu'on a fait, on a choisi le progrès. On a quitté le confort pour s'installer dans une zone isolée et inhospitalière, attirés par la promesse des gisements de cuivre et d'or.

Ces pionniers ont choisi le progrès. Comme, pensons à notre fameux monsieur Du Moulon qui est venu trois ans avant la fondation de la ville de Rouyn-Noranda pour créer le premier magasin général ici à Rouyn-Noranda. Malheureusement, il est arrivé un petit peu trop tôt et il a fini par faire faillite avant que la ville soit fondée et il est décédé avant la création de la ville, malheureusement.

On peut penser à lui et dire : « Bien voici, ils ont eu raison, les autres, de rester à Montréal très confortablement, voici qu'est-ce qui est arrivé », mais on peut regarder aussi qu'est-ce qu'on a réussi à faire avec ceux qui ont bravé puis qui ont eu le courage de venir à Rouyn-Noranda.

Aujourd'hui, Rouyn-Noranda se distingue nettement de toutes les autres villes éloignées du Québec. Nous avons une croissance démographique dépassant largement les autres villes éloignées puis notre taux de chômage est bien en dessous de la moyenne provinciale. Le revenu médian des ménages à Rouyn-Noranda est le plus élevé au Québec, ce qui reflète directement le dynamisme économique de notre région.

Pensons aussi, nous avons l'université la plus éloignée de la région métropolitaine de Montréal qui est l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue et malgré tout, on accueille quand même 6 000 étudiants à chaque année. Et rappelons-nous aussi que l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, elle a été fondée pour répondre aux besoins criants de l'industrie minière et forestière.

Donc, même s'il y avait un manque de compétences lorsque ces grandes entreprises sont venues s'établir, on a été capable de répondre en formant, en donnant une opportunité aux gens locaux en leur donnant ce qu'ils avaient besoin pour accomplir en travaillant dans ces industries-là.

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez passer à la conclusion, ça fait déjà 15 minutes.

**M. CÉDRIC LAJOIE :**

Ah, ça fait déjà 15 minutes? Désolé.

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. CÉDRIC LAJOIE :**

Nous avons aujourd'hui une opportunité rare de travailler avec la Horne. Et regardons ce qui fait la plus grande différence entre n'importe quelle autre entreprise avec qui on peut faire affaire et Falco, c'est que c'est des gens d'ici.

On peut penser à Luc Lessard qui a décidé aussi de progresser, de choisir le progrès en passant d'ingénieur avec tous les postes qui étaient disponibles dans les mines pour aller jusqu'à gérant de

mines et construire différentes mines à travers le monde. Il a fait, lui aussi, le choix de ne pas s'arrêter au statu quo.

Et Falco, dirigée par des gens enracinés dans notre communauté, n'est pas à développement économique. L'entreprise reflète un engagement durable envers le bien-être de la communauté et ce projet est pensé par et pour nous, avec des décideurs qui comprennent les enjeux régionaux, qu'il s'agisse de créer des emplois, de protéger l'environnement et d'améliorer la qualité de vie.

Et dire non à Horne 5 aujourd'hui, c'est d'accepter le risque d'une autre entreprise potentiellement étrangère de s'implanter ici avec des intérêts plus globaux que locaux. Un changement de gouvernement ou une nouvelle législation pourrait aussi également nous priver de la possibilité de dicter les règles du jeu et de futurs projets, laissant Rouyn-Noranda vulnérable à des décisions prises par des acteurs extérieurs qui ne prendraient pas en compte nos réalités locales et nos besoins.

Donc, nous avons l'opportunité...

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous demanderais votre vraie conclusion maintenant, s'il vous plaît. Je ne veux pas trop prendre de temps.

**M. CÉDRIC LAJOIE :**

Il me reste un paragraphe.

**LE PRÉSIDENT :**

Pardon.

**M. CÉDRIC LAJOIE :**

Oui, j'ai fini, là.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**M. CÉDRIC LAJOIE :**

Merci.

Nous avons l'opportunité de définir ensemble les règles de ce projet, d'élaborer un modèle qui bénéficie à toute la communauté et de contribuer à la prospérité de Rouyn-Noranda. Plutôt que de nous diviser sur les questions de savoir qui a raison ou tort, je vous encourage, unissons-nous pour progresser Horne 5, dirigée par des personnes d'ici, incarnant une vision du progrès à long terme fondée sur les valeurs de notre communauté. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, monsieur Lajoie. Avant de passer la parole à ma collègue madame Meloche, je peux vous dire que malgré plus d'une trentaine d'années d'expérience au BAPE, indépendamment de ma carrière professorale et malgré mon âge, je peux vous dire que le début de votre témoignage a été certainement l'un des plus émouvants que j'aie entendu au cours de toute ma vie.

Et je tiens à le dire pour vous remercier, ça a dû vous demander du courage de vous ouvrir de cette façon-là à des personnes que vous ne connaissez pas et j'ai très bien compris quand vous avez dit qu'aujourd'hui, je parle à Joseph, à Geneviève et à Martin, je tenais à vous en remercier.

Madame Meloche.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Oui, j'avais préparé des questions techniques, alors je vais quand même me raccrocher à ce témoignage.

**M. CÉDRIC LAJOIE :**

Oui.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Vous avez parlé beaucoup de progrès dans votre présentation. Étant donné que vous avez quand même une expertise en logement, j'aimerais ça l'accrocher un peu à cette notion-là que vous avez évoquée. C'est quoi le progrès, selon vous, en termes de logements à Rouyn-Noranda? Pour le ramener un petit peu sur le terrain des vaches puis qu'on puisse poursuivre notre réflexion dans ce sens-là.

**M. CÉDRIC LAJOIE :**

Hum, hum. L'immobilier, comparativement à d'autres domaines, on a un coût réel sur la construction des immeubles. L'effet d'offre et de demande a un certain effet sur l'immobilier, mais ça

reste qu'intrinsèquement, il y a un gros coût qui est relié à la construction.

Et ça va en soi aussi que c'est des projets comme Horne 5 qui vont nous permettre de progresser dans cette direction-là, qui vont nous permettre de bâtir. Et si on regarde l'historique de Rouyn-Noranda, les bâtisseurs ont eu beaucoup de craintes face au cercle cyclique de l'économie et c'est que Horne 5 nous apporte une certaine stabilité d'année en année sur une période de 18 ans.

Puis on peut regarder à Malartic qui sont en fonction depuis 2008, ça vient assurer une certaine stabilité et une confiance envers les investisseurs qui pourraient venir bâtir ici à Rouyn-Noranda.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Donc, le progrès, c'est l'investissement de l'entreprise privée?

**M. CÉDRIC LAJOIE :**

Oui. En fait, je pense qu'une avenue qu'on pourrait progresser pour aller chercher des... pour être capable d'offrir des appartements à bon prix parce qu'au final, ce n'est pas nécessairement les loyers qui manquent à Rouyn-Noranda, donc ici, c'est des loyers à bon prix.

Puis je peux vous dire par expérience que malgré ce qu'on peut entendre que les propriétaires prennent avantage, c'est très très difficile d'arriver en tant que propriétaire à faire toute la maintenance et à garder le standard de qualité de services qu'on veut offrir aux locataires avec le peu de retour à court terme qu'on a. Le futur est bâti sur la valeur future des propriétés qu'on peut refinancer, ensuite réinjecter ces fonds-là pour pouvoir continuer à garder notre parc immobilier dans un bon état.

Donc, de pouvoir offrir des appartements à meilleur terme, c'est sûr qu'il va falloir de l'aide de contribuable, soit du privé ou du gouvernement ou les deux afin de diminuer les coûts de construction et aussi de garder les coûts pour les propriétaires, le *holding cost*. Toutes les dépenses reliées à garder un immeuble, de pouvoir les diminuer pour que ça, ça se reflète dans les poches des locataires.

C'est important de prendre en considération, t'sais, le gouvernement fait déjà beaucoup d'efforts pour limiter l'augmentation des loyers, par contre, le fardeau est renvoyé aux propriétaires parce qu'on est limité sur ce qu'on peut augmenter comme prix au niveau des loyers. Par contre, nos dépenses, il n'y a aucune limitation.

Et je comprends que le loyer soit une denrée nécessaire pour les citoyens, mais tout comme l'épicerie également et pourtant, l'épicerie, on l'a vue augmenter dans les dernières années d'une façon fulgurante. Mais c'est comme de demander aux épiciers de limiter leur augmentation de leurs aliments, mais ils sont obligés de payer l'augmentation des coûts. Ça ne fait aucun sens.

Puis même que c'est un peu contre-productif parce que le montant qu'on ne peut pas aller chercher à cause des limitations de l'augmentation des revenus, bien ça se retrouve que c'est le nouveau locataire, les nouvelles constructions qui finissent à être en sorte que pour rentabiliser ce projet-ci, il faut le compenser de l'autre côté.

Ça fait que je crois que si on est capable d'avoir une entreprise qui est capable d'apporter beaucoup de liquidité puis qu'on est capable de contribuer à diminuer les coûts de construction et de diminuer les coûts de gestion de la propriété, c'est-à-dire toutes les dépenses reliées à l'immeuble, on serait capable, au final, de donner un meilleur loyer aux locataires, meilleur taux.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Merci. Mon autre question, vous avez évoqué toute la résilience dont vous avez fait preuve personnellement pour inciter les gens à ne pas avoir peur, à aller de l'avant puis vous avez nommé certain nombre de souffrances qui ont été vécues par la communauté puis vous avez dit qu'il faut tirer des leçons du passé.

Quelles sont les leçons que vous tirez qui peuvent être utiles à la communauté qui fait face à une certaine fracture, on l'entend, par rapport au projet Horne 5?

**M. CÉDRIC LAJOIE :**

Oui, absolument. Mais c'est ça la grosse différence avec ce qu'on a la chance de faire affaire avec des gens d'ici. C'est des gens de Rouyn-Noranda qui comprennent notre réalité ici en région. Et on a aussi la chance d'avoir... d'émettre une autorité, un décret pour cette entreprise-là avec des conditions à notre choix.

Et je crois qu'ensemble, si on est capable d'avoir la même vision puis qu'on est capable de bâtir sur ces mêmes valeurs ensemble, qu'on va être capable de créer quelque chose de bien. Ça ne sera pas parfait, il va encore y avoir des choses qu'on aurait dit... Personne ne va nous pointer du doigt puis : « Bon, je vous l'avais dit », on ne s'en cachera pas, mais ça reste que c'est en allant de l'avant qu'on va faire un projet meilleur et la prochaine fois, il va être encore meilleur. Et je crois que c'est choisir les gens avec qui on le fait qui est le plus important.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Merci. Juste peut-être préciser les conditions que vous évoquez comme étant dans les leçons à tirer, vous avez évoqué des conditions, des valeurs, des visions, des gens aussi puis ce processus-là, mais les conditions qui seraient indispensables.

**M. CÉDRIC LAJOIE :**

Bien, on peut penser à déjà le remblai des mines qu'il n'y avait pas auparavant qu'aujourd'hui, on force les entreprises à mettre de l'argent de côté pour s'assurer que l'environnement soit respecté lorsque le projet est terminé.

Donc, je ne suis pas un expert en tant qu'environnementaliste et je n'ai pas nécessairement les meilleures solutions à vous offrir aujourd'hui à ce niveau-là, mais ce que je peux vous dire, c'est que si on est capable de prendre les personnes d'ici, comprendre leur réalité et voir comment on peut limiter où est-ce qu'il pourrait y avoir des problèmes qu'on n'est pas capable de prédire au niveau où est-ce qu'on en est, qu'on peut avancer dans ce projet-là de façon sécuritaire et en *apprentissant* au fur et à mesure.

Puis c'est quand même quelque chose qui va être fait dans les prochaines années. Même si on donne le go à ça, ça va prendre trois, quatre, cinq ans, donc je crois que l'étape n'arrête pas lorsque le BAPE aura remis sa conclusion, que le gouvernement aura émis un décret.

Je pense que c'est un *work in progress*, si je peux le dire comme ça, et à chaque étape, de regarder, d'être prêt à revenir n'importe quand sur la table à dessin pour dire : « Bien, regarde, on pensait au départ que c'était la bonne solution, mais maintenant, est-ce qu'on peut se réajuster? », et ce, rapidement pour justement limiter les dégâts et continuer d'apprendre de ce processus-là.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup. Je n'ai pas d'autres questions.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci. Merci, monsieur Lajoie.

Alors, j'appelle maintenant le prochain intervenant, ce sera monsieur Benoit Croteau de la Première Nation Abitibiwinini qui sera à distance par vidéo.

---

**M. BENOIT CROTEAU  
PREMIÈRE NATION ABITIBIWINI (DM78)**

**M. BENOIT CROTEAU :**

Bonjour, monsieur le président, les commissaires. Vous m'entendez bien?

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Allez-y, monsieur.

**M. BENOIT CROTEAU :**

Bonjour, je me présente, Benoit Croteau, directeur territoire et environnement pour la Première Nation Abitibiwinni. Territoire et environnement vise principalement à promouvoir la pratique et la transmission de notre culture puis d'assurer une protection de notre territoire traditionnel.

Avant de vous parler de nos principales préoccupations à l'égard de la Horne 5, j'aimerais vous faire un petit portrait de notre peuple et du territoire.

La Première Nation Abitibiwinni, elle occupe puis elle utilise son territoire depuis des millénaires. Puis nous, on l'appelle Abitibiwinni Aki, c'est ça le territoire sur lequel on pratique notre mode de vie.

Même si notre territoire a fait l'objet de développement minier et forestier à grande échelle depuis le début du vingtième siècle, nous entretenons encore aujourd'hui une relation dynamique avec tout notre territoire au complet par la pratique moderne et continue de notre culture distinctive.

Des éléments de notre culture distinctive incluent -- mais t'sais, ça ne se limite pas juste à ça -- mais ce sont les activités de chasse, de pêche, de trappe, de cueillette à des fins de subsistance, sociales, rituelles et commerciales, des activités de prélèvement des ressources forestières, végétales, hydriques, minérales, la construction de campements, la tenue de cérémonies spirituelles et le parcours à même les cours et plans d'eau. La protection et la gestion du territoire à même nos propres lois, coutumes et traditions.

Nous avons des droits ancestraux, le titre ancestral et des droits issus de traités sur et dans l'entièreté de notre territoire et de toutes ces ressources qui s'y trouvent, droits qui sont reconnus par la constitution. Ces droits incluent les droits inhérents à l'autodétermination.

Pour qu'un projet comme la Horne puisse aller de l'avant sur notre territoire, les gouvernements et les promoteurs doivent d'abord obtenir notre consentement libre et éclairé. Vis-à-vis le promoteur, ce consentement se donne par la signature d'une ERA, une Entente sur les répercussions et avantages qui prévoit des stipulations en matière de développement économique, de surveillance environnementale et de partage des bénéfices.

Malgré le développement de notre territoire par l'industrie minière, c'est juste récemment que les compagnies ont commencé à respecter nos droits et partagent des bénéfices avec nous par les ERAs. Bien que des relations avec les compagnies minières constituent un avantage positif dans notre lutte

pour le respect de nos droits, Québec refuse toujours de suivre l'exemple de l'Ontario, de la Colombie-Britannique avec nous en partageant avec nous les redevances minières qu'elles perçoivent des compagnies minières qui exploitent le territoire.

On veut faire que le message devant le Bureau des audiences publiques sur l'environnement qu'il est temps que le gouvernement du Québec rattrape son retard. Le projet se situe entièrement sur notre Abitibiwinni Aki, dans le bassin versant de la rivière Kinojévis que nos ancêtres empruntaient pendant des milliers d'années pour circuler sur le bassin versant de la rivière Harricana et des Outaouais.

Nos membres occupent toujours la région de Rouyn pour la pratique de nos activités de subsistance, malgré qu'il soit impossible de le faire comme avant en raison de l'industrialisation, de la régionalisation et de l'étalement urbain.

Les projets miniers actifs ainsi que les anciens sites miniers ont eu particulièrement des effets dévastateurs sur notre territoire et donc, sur notre capacité à exercer nos droits dans la région. Les droits miniers ont également entraîné des conséquences disons indirectes qui ont été tout aussi dévastatrices pour notre peuple.

On pense notamment à l'arrivée des travailleurs qui ont purgé nos ressources par le biais de la chasse, la pêche sportive, ont fragmenté notre territoire en bâtissant des abris sommaires, des villégiatures puis qui ont causé aussi des conflits d'usage qui sont encore présents aujourd'hui.

Malgré ça, nous avons toujours des droits, y compris des titres comme je le mentionnais plus tôt, sur la partie de notre territoire Abitibiwinni Aki sur lequel se trouve le projet et notre peuple retient toujours un sentiment d'appartenance et culturel à la région de Rouyn-Noranda, ainsi que sur l'ensemble de notre territoire.

La région renferme notamment de sites d'importance culturelle pour notre communauté. On peut penser à la montagne du Lion à proximité du mont Kanasuta, une ancienne route de canots reliant le lac Opasatica et le lac Duparquet. Peut-être que ce n'est pas à proximité directe selon certaines perspectives, mais dans notre perspective, c'est à côté.

Nous craignons que chaque projet minier qui s'ajoute à la région ait le potentiel de contribuer aux effets cumulatifs des projets passés et présents qui nuisent à notre occupation et à l'exercice de nos droits non seulement à proximité de la ville de Rouyn-Noranda, mais sur tout l'ensemble de notre territoire.

On a pris le temps de lire le résumé de l'étude d'impact et on a eu des rencontres aussi avec le promoteur. Nous avons plusieurs inquiétudes à l'égard des impacts du projet sur l'environnement.

Pour ce qui est de la qualité de l'air, le projet a le potentiel d'émettre des substances toxiques dans l'air comme la silice cristalline et l'arsenic, d'autant plus préoccupant que le projet est situé à côté de la Fonderie, dont les émissions de substances toxiques dépassent déjà largement les normes légales. Malgré que le promoteur indique qu'il installera un système de filtration de poussière, même une contribution faible ou minime à la pollution de l'air pourrait avoir des impacts importants sur l'environnement et notre santé.

Pour ce qui est de nos craintes à l'égard de la qualité de l'eau, Falco indique qu'il a le devoir de pomper 50 % des résidus miniers au moyen de conduites jusqu'au parc à résidus. Les conduites seront à double paroi, mais un bris de conduite est quand même possible. Un tel bris pourrait causer le déversement des substances toxiques dans plusieurs plans d'eau.

Puis pour ce qui est des autres projets en région, même si les autres promoteurs ont mentionné le fait qu'il était pratiquement impossible qu'il arrive des accidents, je peux vous assurer, monsieur le président, qu'il y en a eu des accidents dans à peu près tous les projets miniers existants dans la région, petits ou plus grands.

Au niveau du parc à résidus, nous sommes tout de même très préoccupés par l'impact catastrophique qu'un bris possible de digue pourrait avoir sur diverses masses d'eau, dont le lac Dufault, Waite et Dupras, entre autres, alors que les résidus sont considérés comme acidogènes, lixiviables et cyanurés.

Les impacts sur nos droits, je l'ai mentionné précédemment, la région de Rouyn n'est plus aussi intensément occupée par notre peuple qu'elle l'a été par le passé. Ça ne signifie en aucun temps que ça donne droit aux entreprises carte blanche pour faire ce qu'elles veulent de nos terres, d'autant plus qu'il est prouvé que les impacts des projets dans la région de Rouyn, y compris l'exploitation de la fonderie Horne, se ressentent beaucoup plus loin qu'on le pense.

Beaucoup de nos membres ont observé de leurs propres yeux la contamination de la faune qu'ils risquent constamment de consommer et bien que nous ne puissions pas avoir avec certitude absolue que c'est la cause, il est très probable que les activités industrielles dans la région de Rouyn, y compris les activités de la fonderie ont contribué à cette contamination.

Au-delà des impacts sur notre santé, il ne faut pas ignorer le potentiel du projet combiné à ceux des projets existants et passés sur l'exercice de nos droits et la survie même de notre culture. Des décennies d'activités industrielles, agricoles, urbaines ont détruit des zones de chasse et pêche, entraînant un déclin de la biodiversité et des fonctions de nos écosystèmes.

Ces impacts ont réduit notre utilisation des terres, nous ont empêchés de pratiquer nos activités traditionnelles comme nous le faisons autrefois et interféré à notre capacité à protéger notre

environnement. Ils ont également eu des répercussions sur notre patrimoine culturel, notre sécurité alimentaire et notre santé physique. Le projet a le potentiel de contribuer aux impacts cumulatifs sur nos droits d'un point de vue local, régional et de s'ajouter aux nombreux obstacles existants à notre exercice de ces droits.

Nous avons donc l'intention de poursuivre nos discussions avec le gouvernement du Québec et le promoteur afin de s'assurer du respect de nos droits et intérêts et une prise en compte de nos préoccupations vis-à-vis le projet.

Au niveau des impacts socioéconomiques, bien que la plupart de nos membres ou du moins environ 50 % résident maintenant dans la communauté Pikogan, on en a plusieurs de nos membres qui vivent, vont à l'école et travaillent à Rouyn. Nous partageons les préoccupations des citoyens de Rouyn-Noranda en ce qui concerne les impacts socioéconomiques du projet, notamment en ce qui a trait au manque de logements et de places en CPE.

Nous sommes aussi préoccupés par les impacts du projet sur la santé physique et mentale pour nos membres à Rouyn qui devront supporter les conséquences de la pollution et des niveaux de bruit plus élevés causés par le projet.

Finalement, nous ne pouvons pas oublier le stress que peuvent subir les personnes résidant à proximité du projet en raison des événements sismiques qu'il pourrait provoquer.

En conclusion, monsieur le président, pour conclure, nous sommes incapables de prendre une position officielle sur le projet tant que notre analyse n'a pas été complétée. Nous avons hâte de lire le rapport du Bureau des audiences publiques sur l'environnement qui, nous l'espérons, mettra en lumière des préoccupations que nous avons exprimées plus haut. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, monsieur Croteau. Peut-être que je commencerais en vous posant une simple question, vous avez indiqué vos préoccupations, vous avez identifié plusieurs risques qui seraient associés au projet de mine, mais vous n'avez indiqué aucun bénéfice dont vous pourriez tirer.

Pourriez-vous nous indiquer si, pour vous, il y a des bénéfices qui seraient associés à l'implantation éventuelle d'une mine, de la mine Horne?

**M. BENOIT CROTEAU :**

Bien, évidemment, si on parle de bénéfices, les bénéfices pourront être conclus à partir d'une entente qu'on pourrait faire avec Falco dans le cadre d'une entente sur les répercussions et avantages

dans laquelle vont être expliqués l'ensemble des bénéfices que la Première Nation Abitibiwinni pourrait avoir avec ce projet-là.

Évidemment, un suivi environnemental beaucoup plus direct avec la communauté fait partie des bénéfices d'un projet comme Falco, ce qui est déjà le cas avec les minières avec lesquelles on a déjà des ententes.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y aurait des ententes par rapport à la contribution des membres de votre communauté comme travailleurs à la mine Horne?

**M. BENOIT CROTEAU :**

Oui, je l'ai mentionné plus haut, je l'ai mentionné... bien, en fait, je ne l'ai pas peut-être pas mentionné, mais une entente comprend entre autres formation de main-d'oeuvre, au niveau des bénéfices aussi sur les revenus de l'entreprise puis un suivi environnemental plus serré avec la communauté et la compagnie elle-même.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. — Monsieur Lessard.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Oui, merci. Donc, je vous remercie pour votre mémoire, votre présentation. J'aurais de mon côté deux questions pour vous.

Vous avez mentionné dans votre présentation que bon, qu'il y aurait eu régulièrement des accidents miniers dans la région et tout ça, je me demandais, est-ce que vous faites référence à des accidents ou des événements particuliers qui, selon vous, auraient pu porter atteinte à vos droits et aux droits de votre communauté?

**M. BENOIT CROTEAU :**

Il y a eu des bris -- je ne sais pas, je ne peux pas faire le procès des compagnies minières sur lesquelles il y a eu des bris présentement -- mais il y a eu des bris de digues, de parc à résidus à proximité de la communauté qui a, même si la matière était non lixiviable et non acide, amené dans un cours d'eau qui avait des frayères à truite de la matière en suspension qui a peut-être causé des problèmes pendant quelques années à la reproduction de la truite.

Malheureusement, la compagnie a fait faillite deux fois et il y a un troisième propriétaire, je n'ai toujours pas eu la réponse suite aux résultats du cours d'eau.

Il y a aussi d'autres compagnies minières sur lesquelles je sais qu'il y a eu des bris. Il n'y a pas eu de bris majeurs, mais plus il y a d'activité, plus il y a de bris mineurs. Même s'il y a des travaux qui sont faits pour réparer les torts, on... C'est parce qu'on a l'habitude de prendre chaque incident de façon individuelle puis on ne les voit pas de façon cumulative.

En aucun cas dans le cas du bassin versant de l'Harricana, exemple, il y a énormément de développement minier, industriel, de ville aussi, même affaire au niveau du bassin versant de l'Outaouais. Puis ce qui est particulier avec la région ici, c'est qu'on est en amont des deux bassins versants, ça fait que tout ce qui se passe en région forcément a des impacts beaucoup plus loin que juste local.

Ça fait que oui, il y a des accidents, puis j'espère que Falco, si le projet va jusqu'au bout, n'en aura pas, mais ce projet-là ne sera pas sans accident environnemental, si minimes soient-ils.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

D'accord, merci, ça donne une idée. Puis si justement, on revient un peu plus sur le projet comme tel, bon, vous indiquez, vous, que les membres de votre communauté continuent de fréquenter la région de Rouyn pour y pratiquer leurs activités traditionnelles, on pense notamment pêche, chasse, cueillette, en tout cas, je donne certains exemples.

Les infrastructures du projet qui sont prévues, notamment les installations par exemple de gestion des résidus miniers, selon vous, il y aurait-tu un impact sur certaines de ces activités-là qui sont pratiquées? T'sais, de façon concrète, avez-vous été en mesure de l'analyser un peu, à votre avis?

**M. BENOIT CROTEAU :**

Oui, en partie. Il y a une partie du réseau qui va être amenée pour le parc à résidus, de la plomberie -- je vais l'appeler de même -- pour le parc à résidus qui passe en partie en territoire privé, en partie en terre publique.

La région de Rouyn, Rouyn, c'est la plus grande ville de la région, c'est le territoire le plus développé dans la région, là où la MRC est la plus grande, il y a beaucoup de terres agricoles puis c'est là que quand ils meurent, bien les gens d'Abitibiwinini ont moins la chance d'avoir des territoires publics pour pratiquer l'ensemble de ces activités.

Chaque impact, chaque centimètre carré de terre publique qui est transformé en baux, en terre

privée est une atteinte aux droits de la Première Nation Abitibiwinni automatiquement parce qu'on ne peut plus avoir accès à ces territoires-là. Voilà.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Ça, effectivement, est-ce que c'est automatique quand il y a un bail par exemple justement qui est octroyé sur le territoire public que nécessairement, vous n'avez plus accès à ce territoire-là ou des fois, il peut y avoir des conditions particulières? Je ne suis pas un expert là-dedans, là.

**M. BENOIT CROTEAU :**

Bien, des baux miniers, ça devient une forme de propriété privée sur laquelle la compagnie minière peut, avec les permis conséquents, faire l'exploitation de ce territoire-là. Puis l'exploitation d'un territoire, en général, de façon continue, bien oui, forcément, ça empêche les activités récréatives humaines.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, je vous remercie beaucoup, monsieur Croteau.

**M. BENOIT CROTEAU :**

Merci à vous.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, bonne fin d'après-midi. J'appelle maintenant monsieur Martin Blanchette de Fournier et fils. Bon après-midi, monsieur.

---

**M. MARTIN BLANCHETTE  
FOURNIER ET FILS (DM29)**

**M. MARTIN BLANCHETTE :**

Bon après-midi à vous. Je vais me présenter, Martin Blanchette de la compagnie Fournier et fils.

On est un entrepreneur principalement dans tout ce qui est dans le sol, alors bouger le sol, faire du concassé, du béton et toutes les merveilleuses choses pour faire naître les infrastructures et l'environnement bâti. Alors, bon après-midi et merci de me recevoir.

**(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 2 : « Fort de ses 88 ans [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 3 : « [...] camion de transport de minerai électrique. »**

Alors, on a fait don d'un camion et on a participé à ce projet-là, et ça fait déjà quelques années de ça. Mais il y a quelques années passées, ce n'était même pas dans notre esprit, alors les pratiques d'aujourd'hui chez tous les gens et tous les acteurs sont bien différentes et s'améliorent sans cesse. Ça, c'est nous.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 3 : « Ressources Falco sauront-ils faire les bons choix? [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] automatisation de certaines de nos activités. »**

À l'heure actuelle, nous, on surveille ces technologies-là pour voir leur implantation dans nos activités, mais ça veut carrément dire que sur des sites privés, on peut voir des équipements qui peuvent fonctionner sans opérateur.

Est-ce que ces technologies-là vont être implantées demain ou prochainement, tout ce qu'on peut dire, c'est que si la question des ressources humaines devient extrêmement critique, bien on va peut-être accélérer ces opportunités-là. Mais dans notre cas, c'est des choses qui sont disponibles sur le marché de façon commerciale depuis à peu près un an. C'est relativement nouveau, mais ça fonctionne.

De toute façon dans notre but à nous, limiter ce développement basé sur l'enjeu de la main-d'oeuvre, pour nous, ce n'est pas un considérant. Pourquoi, parce qu'avec le fleurissement des fly-in/fly-out ou du navettage, peu importe où est le besoin, ils ont juste à implanter des avions avec des escales et ils vont ramasser les gens, alors les résidents locaux peuvent tout aussi bien aller travailler ailleurs.

Alors, si l'enjeu de la main-d'oeuvre est un limitant, les gens ne travailleront peut-être pas là, mais ils vont aller travailler au Manitoba ou ailleurs dans le monde.

**(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 4 : « En attendant, Fournier est fier de la réputation [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 4 : « [...] qui nécessitera des ressources minérales. »**

Alors, voici notre petite pensée.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Blanchette. En fait, j'aurais une question par rapport aux technologies justement que vous développez.

**M. MARTIN BLANCHETTE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il y a des technologies parmi celles-ci qui peuvent être mises à profit par Ressources Falco?

**M. MARTIN BLANCHETTE :**

Certainement.

**LE PRÉSIDENT :**

Pouvez-vous nous dire quelques exemples?

**M. MARTIN BLANCHETTE :**

Bien sûr, bien sûr. Bien, tout le monde de l'extraction minière, il y a quelques années, on avait des technologies où on était capable d'opérer les équipements à distance, donc s'il y avait des conditions de terrain dangereuses, bien l'employé ou l'opérateur pouvait envoyer la machine, que ce soit en surface ou sous terre, et faire les interventions à distance. Donc, si une condition de terrain mettait à risque l'opération, bien on mettait à risque de perdre une machine, mais l'opérateur était sécuritaire.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais ça, ce sont des technologies relativement usuelles aujourd'hui, mais dans les technologies...

**M. MARTIN BLANCHETTE :**

Aujourd'hui, c'est très usuel.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais dans les technologies auxquelles vous faisiez référence qui ont pénétré le marché depuis à peine un an, est-ce qu'il y en a parmi celles-ci?

**M. MARTIN BLANCHETTE :**

Oui, je m'excuse, j'y arrivais.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, d'accord.

**M. MARTIN BLANCHETTE :**

Bien, avec le temps, bien là, l'opérateur qui était seulement à distance de vue de l'équipement, bien là, on l'a tranquillement mis dans une salle d'opération plus loin. Donc, l'équipement peut être sous terre ou dans un autre site et lui, il est dans une salle.

Puis avec un petit peu les technologies de sensor qu'on possède dans nos propres voitures -- ma voiture maintenant me dit non seulement si je déborde des lignes, mais si je ne regarde pas la route, elle me le dit -- alors, ces technologies-là sont encore plus avancées, ce qui fait qu'aujourd'hui, dans des sites aussi près qu'à Timmins, il y a un opérateur dans la salle de contrôle qui contrôle la flotte, non seulement un équipement, tous les équipements qui sont là.

Puis encore à plus grande échelle, en Amérique du Nord, on est un petit peu moins avancé, mais l'Australie est très avancée là-dedans. On parlait justement avec un fournisseur depuis quelques mois et il y a un site avec 80 équipements qui fonctionnent de façon totalement autonome, donc il n'y a pas un opérateur là-dedans, il y a seulement une équipe dans une salle de contrôle qui vérifie ça.

Le monde sous terre a développé ça un petit peu plus rapidement parce que l'enjeu de sécurité est présent et les bénéfices aussi étaient plus grands parce que s'il y a moins de monde sous terre, on peut diminuer la ventilation, on consomme moins d'énergie, alors tout va bien. Si on ventile tant que ça, c'est pour les hommes, ce n'est pas pour les machines, un peu quand même.

Le monde de surface commence à l'adopter, c'est des technologies qui sont encore très dispendieuses, ce qui fait que l'implantation de ça n'est pas encore accessible commercialement.

Pour donner un exemple, automatiser un camion, si je veux que le camion puisse opérer de façon autonome sans opérateur, présentement, on parle d'à peu près 1 million de dollars. Mais c'est peu importe la grosseur du camion parce que les caméras ou les sensors que je vais mettre dessus, donc c'est payant sur les gros camions parce que le retour est là, mais chez les petits, pas encore.

Mais comme n'importe quelle technologie, la mesure que ça commence à être implanté, les prix baissent parce que là, il y a un effet de volume qui arrive. Donc, c'est pour ça que nous, ça fait un petit bout de temps qu'on regarde ça, ce n'est pas encore... les bénéfices d'implanter ça ne sont pas encore là dans la gamme de machinerie que nous, on a, mais ça s'en vient, on parle d'un horizon de même pas cinq ans.

Donc, je m'excuse, je prends trop de temps, là, mais...

**LE PRÉSIDENT :**

Non non, ça va.

**M. MARTIN BLANCHETTE :**

Donc, c'est très possible. Aussi près que Timmins, il y a une flotte de camions qui opère sans aucun opérateur.

**LE PRÉSIDENT :**

Au fond, vous dites que le facteur limitant, il est donc financier et non pas technologique?

**M. MARTIN BLANCHETTE :**

Exact, la technologie fonctionne.

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait. Merci beaucoup, monsieur.

**M. MARTIN BLANCHETTE :**

Ça fait plaisir.

**LE PRÉSIDENT :**

Donc, j'appelle une dernière personne avant la pause, madame Monique Beaupré de Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue.

---

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ & M. GILLES CHAPADEAU  
VISION-TRAVAIL ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (DM85)**

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Bonjour, merci de nous recevoir.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous en prie.

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Je tenais à vous présenter mon collègue aujourd'hui monsieur Gilles Chapadeau qui est un administrateur au conseil d'administration de Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue.

Alors, il me fait plaisir de vous présenter pourquoi nous appuyons le projet de Falco. En fait, peut-être quelques mots sur Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue. Peu encore nous connaissent, mais Vision-Travail a été fondé en 1985. C'est un organisme spécialisé en employabilité dont le but, c'est d'accompagner des personnes dans la quête de leur emploi idéal.

Alors, on leur permet de pouvoir développer toutes les habiletés nécessaires pour décrocher un emploi, en passant par exemple par la rédaction d'un CV, se pratiquer pour passer une entrevue, développer des bonnes stratégies pour faire des recherches d'emploi. On les met en contact également avec des employeurs.

Le dénominateur commun de notre clientèle, ce sont des gens qui ont des défis face à l'emploi, alors ça peut être des personnes qui ont peu ou pas de formation, peu ou pas d'expérience. Ce sont des personnes qu'on dit issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail, donc on y retrouve par exemple des femmes, des personnes d'identité autochtone, des personnes immigrantes, les jeunes également, on retrouve des personnes en situation de handicap, des travailleurs d'expérience donc des personnes de 55 ans et plus et on y retrouve également des personnes qui sont judiciairisées.

Nous intervenons également depuis quelques années avec des entreprises puisque de nombreux

employeurs veulent développer au sein de leur organisation des pratiques ressources humaines inclusives, de sorte qu'ils font appel à l'expertise de Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue pour les accompagner dans l'intégration et le maintien durable en emploi des personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

Alors, en gros, c'est un peu ça la mission de Vision-Travail.

On a développé au cours des dernières années une certification employeur inclusif puisque la pénurie de main-d'oeuvre amène les employeurs à faire des réflexions à savoir de quelle façon on peut recruter dans de nouveaux bassins de main-d'oeuvre. Et monsieur Chapadeau aura l'occasion de vous présenter tout à l'heure qu'il en existe des bassins de main-d'oeuvre qui sont sous exploités actuellement et c'est de là notre intérêt à développer un partenariat avec Falco.

Donc, je le disais d'entrée de jeu, notre certification employeur inclusif, donc c'est dans ce cadre-là que nous avons été approchés par la minière Falco pour développer avec eux un modèle de partenariat qui sera basé sur des pratiques ressources humaines inclusives et pour également garantir que les personnes issues des groupes sous-représentés puissent intégrer cette mine-là et qu'ils puissent également avoir l'opportunité de développer leurs compétences. Donc, des programmes de formation qui puissent être adaptés pour eux, pour qu'ils puissent non seulement décrocher un emploi, mais pouvoir y faire carrière également.

L'autre avantage aussi du projet Falco, c'est qu'on nous informe que c'est un environnement qui est hautement automatisé, donc ça permet une ouverture absolument unique pour par exemple des personnes en situation de handicap qui, jusqu'à nos jours, étaient exclues du monde minier. Donc, la possibilité d'avoir une mine automatisée, ça permet justement à des personnes en situation de handicap de pouvoir intégrer des emplois dans ce secteur-là, ce qui était impossible à venir jusqu'à date.

L'autre avantage également, c'est que Falco souhaite développer un milieu de travail inclusif, donc c'est la possibilité de pouvoir embaucher de la main-d'oeuvre qui est diversifiée et de s'assurer qu'à l'intérieur de l'organisation, qu'on ait mis en place toutes les pratiques ressources humaines nécessaires pour s'assurer que tous et toutes puissent se sentir bien dans l'organisation et pouvoir se développer également avec un environnement qui sera équitable et puis diversifié.

Je voudrais également mentionner que c'est une première dans l'histoire de l'industrie minière un partenariat avec un organisme spécialisé en employabilité, donc pour nous, c'est peut-être un caractère assez innovant et c'est de là qu'on a de l'intérêt à travailler avec Falco pour faciliter justement l'intégration et le maintien en emploi des personnes issues des groupes sous-représentés.

On ne se cache pas que la région de l'Abitibi-Témiscamingue fait face actuellement à des enjeux majeurs de pénurie de main-d'oeuvre, je vous dis que ça va s'accroître dans les prochaines années.

Juste à titre d'exemple, d'ici 2026 -- et ça, c'est des informations très récentes qui nous viennent de l'information du marché du travail de Services Québec 2024, les données datent de 2023 -- donc, d'ici 2026, près de 15 000 postes seront à combler en Abitibi-Témiscamingue, dont 80 % seront dus à des départs à la retraite.

On a également, on ne se le cache pas non plus, un taux d'attractivité qui est assez faible pour la main-d'oeuvre qui vient de l'extérieur et également aussi chez nos personnes immigrantes.

Et là, je laisserais la parole à mon collègue.

**M. GILLES CHAPADEAU :**

Merci de nous recevoir. Effectivement, comme Monique l'a mentionné, c'est un partenariat historique avec l'organisme qui est Vision-Travail. Je siège sur le conseil d'administration depuis plusieurs années et il y a des solutions. Vision-Travail est déjà en partenariat avec d'autres entreprises dans l'accompagnement de cette main-d'oeuvre-là qui est éloignée du marché du travail pour certains et certaines.

Alors, ce partenariat-là, en plus des retombées de 3.7 millions dans l'économie, ce qui nous amène à vouloir être ici aujourd'hui puis témoigner, c'est les retombées économiques, mais la place que cette main-d'oeuvre-là pourra prendre dans cette entreprise-là puis assurer un futur pour les gens que Vision-Travail représente.

Falco a démontré sa volonté ferme d'aller chercher les travailleurs et les travailleuses là où ils sont. Vision-Travail accompagne déjà d'autres travailleurs, donc l'expertise est là pour que la combinaison entre les deux, entre Falco et Vision-Travail puisse être un partenariat qui va amener des succès autant chez Vision-Travail que pour l'entreprise.

En plus de contribuer à la prospérité de la région, les travailleurs et travailleuses que Vision-Travail représente vont avoir l'impression eux aussi de contribuer à l'essor de l'économie régionale et pour nous, c'est aussi un apport additionnel pour une plus grande justice sociale qui est souhaitée effectivement par Vision-Travail et sûrement par Falco par sa volonté qu'elle a démontrée de travailler avec un organisme comme le nôtre qui est, comme le disait Monique, c'est une entente historique, en fait, là, qui est faite entre Vision-Travail et Falco.

Nous intervenons également depuis quelques années avec des entreprises puisque de nombreux employeurs veulent développer au sein de leur organisation des pratiques ressources humaines inclusives, de sorte qu'ils font appel à l'expertise de Vision-Travail Abitibi-Témiscamingue pour les accompagner dans l'intégration et le maintien durable en emploi des personnes issues des groupes sous-représentés sur le marché du travail.

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

En fait, il y a deux développements majeurs, en fait, c'est le fait que c'est un environnement qui va être automatisé, donc ça crée des opportunités pour nos groupes sous-représentés sur le marché du travail, dont plus particulièrement nos personnes en situation de handicap. Mais c'est aussi une première, comme le disait monsieur Chapadeau, dans l'industrie minière de pouvoir développer un partenariat pour que nous, on puisse mettre en valeur, promouvoir cette main-d'oeuvre-là qui est inexploitée actuellement.

Peut-être quelques mots sur la main-d'oeuvre dite sous-représentée, je vais peut-être vous donner d'autres statistiques. Alors, actuellement, toujours des données selon l'information du marché du travail de Services Québec, le nombre de prestataires à l'assurance-emploi actuellement au moment où je vous parle en Abitibi-Témiscamingue est de 2 790 personnes. Celui des prestataires à l'assistance sociale, donc à l'aide sociale est de 3 770 personnes. Chez ces derniers, près de la moitié n'ont aucune contrainte ou encore ont des contraintes temporaires à l'emploi. Et fait à noter également, plus de la moitié d'entre eux n'ont aucun diplôme.

Alors, actuellement, on est dans un contexte où il y a une inadéquation entre les bassins de main-d'oeuvre qui sont disponibles et les besoins des employeurs. Alors, vous voyez l'opportunité dans un contexte de minière automatisée l'accès possible à ces personnes-là d'accéder à des emplois intéressants. Pas que les autres emplois ne sont pas intéressants, mais ça reste que dans l'industrie minière, ça serait une première de pouvoir leur permettre d'y accéder. Et aussi, la possibilité aussi d'évoluer dans un environnement qui sera fait en partenariat avec Vision-Travail dans un environnement où l'équité, la diversité et l'inclusion sont au coeur des pratiques ressources humaines.

Nos personnes en situation de handicap sont estimées à 18 280 personnes actuellement en Abitibi-Témiscamingue, moins de la moitié occupent un emploi présentement.

Chez les travailleurs de 55 ans et plus, le taux d'emploi est de 42 %, donc on est en deçà de la moyenne provinciale qui est de 50 %. Et les femmes tout particulièrement sont sous-représentées sur le marché du travail par rapport à la moyenne québécoise, alors leur taux d'emploi est que de 40 %, alors que la moyenne est de 64 % au Québec.

Et toujours en 2023, 6 720 personnes d'identité autochtone étaient en Abitibi-Témiscamingue, leur taux de chômage s'élevait alors à 10.9 %, alors qu'au Québec ailleurs, c'est 10 %.

Peut-être un fait à noter également, nos personnes judiciairisées, moi, je dis tout le temps que c'est l'enfant pauvre de l'employabilité parce qu'on en parle très peu, à peu près jamais, alors pourtant, c'est un bassin important de main-d'oeuvre disponible. Donc, on parle -- au Québec, je n'ai pas les données pour l'Abitibi-Témiscamingue -- mais c'est 1 personne sur 7 au Québec qui possède un casier

judiciaire. Dans la très grande majorité des cas, le simple fait de détenir un casier judiciaire leur empêche de décrocher un emploi. Dans 50 % des cas, à tout le moins, c'est la réalité et même dans certains cas, c'est même 80 % de chance de ne pas avoir d'emploi sur le simple fait qu'ils ont un casier judiciaire.

Certains employeurs, d'ailleurs, c'est la deuxième question qu'ils posent aux candidats s'ils ont un casier judiciaire et souvent, l'entrevue s'arrête là.

Malheureusement, ça entraîne des personnes qui sont absentes du marché du travail et on sait que l'emploi pour les personnes judiciairisées, c'est un facteur crucial de réinsertion sociale. Donc, ça, je tenais à le préciser.

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être y aller avec votre conclusion, s'il vous plaît.

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Oui, absolument.

Alors, le projet Falco incarne une vision moderne de l'industrie minière, bien entendu. Ça combine à la fois l'innovation technologique, mais aussi la responsabilité sociale.

Le partenariat avec Vision-Travail, c'est une première dans l'industrie du secteur. On place dans le fond l'inclusion des groupes sous-représentés au centre de la stratégie de développement de Falco.

On soutient encore une fois -- Vision-Travail soutient pleinement cette initiative-là et nous, on s'engage à accompagner Ressources Falco dans l'atteinte de ses objectifs inclusifs pour un avenir plus juste et plus prospère pour tous. Voilà.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci madame, merci monsieur aussi. Donc, votre organisme a été mis sur pied en 85?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

Il compte actuellement combien de personnes?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Nous avons 32 employés répartis dans six points de service partout en Abitibi-Témiscamingue.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Donc, dans les cinq principales villes, ainsi qu'un bureau satellite à Senneterre.

**LE PRÉSIDENT :**

Et vous pouvez suivre -- en fait, les questions se bousculent -- vous pouvez suivre en même temps combien de travailleurs?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

L'an dernier, nous avons accompagné 1 200 personnes.

**LE PRÉSIDENT :**

Sur une année, mais combien en même temps?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

C'est difficile à dire parce que le contexte.

**LE PRÉSIDENT :**

Le maximum?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Le maximum, bien je pourrais vous dire que nos conseillers en développement professionnel ont

en moyenne 50 clients, donc multiplié par -- bien, si on enlève le personnel administratif -- cinq personnes, donc vous avez 25 professionnels qui ont en moyenne 50 personnes sous leur tutelle.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Vous avez fait référence aux différents groupes sociaux auxquels vous venez en aide parmi lesquels il y a des groupes plus vulnérables comme les handicapés, mais quels sont les -- à part les handicapés, je n'ai pas vu, est-ce que vous considérez que certains groupes que vous avez mentionnés devraient également être considérés comme des groupes vulnérables?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Absolument.

**LE PRÉSIDENT :**

Lesquels?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Les personnes judiciairisées, c'est un très bel exemple.

**LE PRÉSIDENT :**

Pour vous, ce sont des groupes vulnérables?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Ce sont des groupes vulnérables.

**LE PRÉSIDENT :**

Et quels autres?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Bien, comme je disais tout à l'heure, nos femmes qui font partie des travailleurs expérimentés qui sont sous-représentés actuellement. On ne peut pas se le cacher, elles sont victimes d'âgisme. Plusieurs employeurs et surtout au-delà de 60 ans, plusieurs employeurs hésitent à embaucher des personnes sous différents prétextes.

**LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que vous les priorisez?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Oui, absolument, plus de la moitié de notre clientèle sont des travailleurs d'expérience.

**LE PRÉSIDENT :**

Vous, est-ce que vous êtes en lien également avec tous les organismes qui forment des travailleurs ou qui, à partir de cette même clientèle-là, veulent former cette clientèle-là pour des emplois spécifiques ou vous travaillez uniquement dans l'aide aux citoyens.

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Bien, notre mission, c'est d'abord d'accompagner les personnes dans la quête d'un emploi, on accompagne également les employeurs qui veulent avoir des pratiques ressources humaines beaucoup plus inclusives, donc on est à deux niveaux.

Du côté de la formation, je dois dire que je siège au conseil régional des partenaires du marché du travail et les institutions d'enseignement sont présentes autour de la table, on a les syndicats qui sont là également, plusieurs entreprises. Et la question du développement des compétences, c'est bien sûr une question cruciale puisque comme je le disais tout à l'heure, il y a une inadéquation actuellement entre les bassins de main-d'oeuvre qui demeurent toujours disponibles et les besoins des employeurs pour une main-d'oeuvre qualifiée.

Donc, oui, on intervient effectivement dans les discussions, pas qu'on intervient directement, bien que nous offrons actuellement des ateliers sur le développement des compétences numériques, notamment pour la clientèle expérimentée qui, souvent, ont besoin d'avoir une certaine mise à jour.

Les technologies avancent énormément, moi, je suis la première des fois à avoir de la difficulté à suivre, de sorte qu'on a mis en place un programme d'atelier pour développer les compétences numériques de notre main-d'oeuvre, de notre clientèle, en fait, qui va être la main-d'oeuvre de demain, pour s'assurer qu'elle soit bien outillée pour faire fonctionner les différents appareils.

De nos jours, juste le fonctionnement d'un ordinateur, c'est essentiel pour occuper à peu près n'importe quel emploi actuellement sur le marché du travail.

**LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que -- enfin, peut-être que vous ne pourrez pas répondre à la question -- mais les entreprises avec lesquelles vous faites affaire, est-ce qu'elles ont pour la majorité une politique d'inclusion, d'équité dans les politiques d'embauche?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Non, très franchement, non.

**LE PRÉSIDENT :**

Non?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Par contre, la pénurie de main-d'oeuvre fait en sorte que de plus en plus d'employeurs cherchent désespérément à puiser dans de nouveaux bassins de main-d'oeuvre. Et là, le contexte actuel en Abitibi-Témiscamingue, c'est qu'il y a une concurrence que se livrent les employeurs entre eux et Falco n'y fera pas exception.

Si on ne permet pas justement l'intégration de nos groupes sous-représentés, donc c'est l'équivalent de déshabiller Jacques pour habiller Jean, donc les employeurs qui sont prêts à mieux rémunérer leurs employés vont avoir un taux d'attractivité supérieur aux autres, c'est malheureux. Alors que de l'autre côté du spectre, nous, on prétend qu'il y a des bassins de main-d'oeuvre qui méritent d'occuper une place sur le marché du travail, qui peuvent et qui doivent et qui sont exclus actuellement, notamment dans le secteur minier.

**LE PRÉSIDENT :**

Et est-ce que vous priorisez les entreprises qui ont une politique à cet effet ou vous y allez de façon très large?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Nous, on fait la promotion de l'inclusion au sein des entreprises et c'est pour ça qu'on a mis en place la certification employeur inclusif. Donc, on est rendu à notre cinquième certification à cet égard-là auprès d'employeurs de l'Abitibi-Témiscamingue.

On fait la promotion de façon importante et le plus large possible de pratiques ressources

humaines et inclusives puisque je ne vous cacherais pas que lorsqu'on fait vivre des échecs aux personnes qui sont un peu éloignées du marché du travail, bien après quatre, cinq échecs, je vous défie de réussir à convaincre cette personne-là qu'il y a encore une place pour elle sur le marché du travail. Donc, c'est dans cet esprit-là qu'on doit travailler à l'inclusion.

**LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce que vous faites dans ce cas-là?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Nous, on va regarder avec l'employeur à faire un diagnostic de ses pratiques ressources humaines pour identifier là où il y a des lacunes au niveau de l'inclusion, de l'équité, la diversité, et on va les accompagner également à corriger les pratiques.

Et on travaille également avec leurs équipes, on est sur le terrain avec eux, c'est ça qui est peut-être différent également d'autres firmes de différente provenance qui proposent des coffres à outils aux employeurs et de beaux guides, nous, on les accompagne sur le terrain.

**LE PRÉSIDENT :**

Je vais quand même me permettre une autre question parce qu'il brûle d'envie de vous poser une question, mon collègue, est-ce qu'il y a des chartes de valeur quand vous... par rapport à certains travailleurs qui rentrent dans certains secteurs de travail, est-ce qu'il y a des chartes de valeur.

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Clairement. Je peux vous donner un exemple tout récent, on avait une personne avec un casier judiciaire qui rencontrait toutes les conditions de l'emploi, il a même été embauché et lorsqu'il est arrivé dans l'équipe de travail pour sa première journée, les membres de l'équipe se souvenaient parce que ce délit-là avait été médiatisé et ils ont appelé leur supérieur en disant : « Nous, on ne veut pas travailler avec cette personne-là » et l'employeur a été obligé de le congédier après sa première journée.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. — Monsieur Lessard.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Merci, monsieur le président, je suis trop motivé parfois.

Vous parliez des personnes judiciarisées, je veux juste revenir là-dessus, c'est peut-être ma formation en juridique qui a attiré mon attention là-dessus. Vous mentionnez que bon, encore souvent, les gens ont des problèmes à se trouver un emploi puis tout ça. Je me posais juste la question, il doit y avoir des programmes d'intégration quand même, est-ce que vous connaissez qu'il y a des programmes d'intégration pour faciliter, disons, à ces gens-là, puis est-ce que vous collaborez ou vous avez un rôle à jouer à travers ces programmes-là? Juste peut-être nous éclairer là-dessus.

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Ça fait partie de notre mission. Nous, on a un partenariat avec le ministère de la Sécurité publique, le ministère de l'Emploi et de la Solidarité, donc on a un conseiller -- une conseillère, en fait -- en développement professionnel qui travaille à l'intérieur des murs de l'établissement de détention d'Amos. C'est une criminologue qui accompagne quotidiennement les personnes judiciarisées et même les personnes qu'on dit ex-judiciarisées, qui ont eu une période de détention au cours de la dernière année, dans leur démarche de recherche d'emploi et ce n'est pas facile.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

O.K. Puis donc, vous dites que ça, il y a un certain bassin de gens qui pourraient oeuvrer à Rouyn-Noranda, par exemple?

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Clairement.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Très bien, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup à vous deux.

**M<sup>me</sup> MONIQUE BEAUPRÉ :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Nous arrêtons une quinzaine de minutes.

---

**PAUSE DE QUELQUES MINUTES  
REPRISE DE LA SÉANCE**

---

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, bonne fin d'après-midi, mesdames et messieurs, nous poursuivons immédiatement avec monsieur Marc Nantel du Regroupement Vigilance Mines de l'Abitibi et du Témiscamingue. Bonjour, monsieur.

---

**M. MARC NANTEL  
REGROUPEMENT VIGILANCE MINES DE L'ABITIBI ET DU TÉMISCAMINGUE (DM14)**

**M. MARC NANTEL :**

*[Indiscernable].*

**LE PRÉSIDENT :**

J'en profite en même temps puisque vous allez quasiment reprendre puisque ça n'a pas été enregistré malheureusement puisque le micro était fermé pour vous informer que le registre est fermé à l'heure actuelle. Vous pouvez poursuivre.

**M. MARC NANTEL :**

Donc, je suis le porte-parole du Regroupement Vigilance Mines, depuis 2015 qu'on a été formé dans le contexte des mésententes entre les citoyens de la zone sud de la voie ferrée de Malartic et de Malartic. On a été sollicité pour pouvoir aider les citoyens d'être capable de s'exprimer au niveau des médias et puis essayer, finalement, de créer des contacts un peu plus politiques pour essayer de les aider pour qu'ils puissent s'en sortir des incon vénients qui étaient causés par la minière.

Il y a eu le recours collectif qui a été déposé et comme par enchantement, un guide de cohabitation a été déposé et puis donc, pendant cinq ans, ça a été devant les juges et puis finalement, il y a eu un règlement hors cour.

On a beaucoup appris de ce genre de minière qui sont dans un milieu urbain et dans le cas d'Home 5, c'est le cas d'une mine qui se situe justement au centre-ville de Rouyn-Noranda.

On prend une position assez ferme dans le sens que nous, on priorise beaucoup la santé et la sécurité de la population, c'est vraiment notre orientation. On n'est pas du tout dans le contexte monétaire à savoir que ça va être rentable, nous, on a comme la limite de dire est-ce que c'est sécuritaire pour les gens qui vivent à côté? La réponse pour nous, c'est non pour deux raisons.

La première, c'est celle de l'article 197. Vous savez comme nous, je ne ferai pas tout le portrait, mais étant donné qu'on est dans un milieu hautement contaminé au-dessus des normes québécoises, l'article 197 pour nous est déjà une barrière qui doit être appliquée à savoir qu'on ne peut pas permettre à une autre entreprise d'exploiter pour augmenter la pollution dans l'air.

Nous ne sommes pas convaincus par la présentation qui a été faite des filtres qui vont être utilisés, qui vont réduire. Pour nous, je veux dire, ça serait miraculeux de savoir qu'une entreprise de cette grosseur-là ne pollue pas et donc, on devrait appliquer leur fonctionnement à travers le Québec. Donc, on n'a pas acheté cette présentation-là malgré que je ne doute pas de leur bonne foi.

Alors, je voulais juste souligner que le ministre Benoit Charest a lui-même publiquement dit que le projet ne pouvait pas aller à cause de l'article 197, il l'a mentionné lui-même dans les médias.

Donc, on dépasse déjà les normes québécoises et puis les contaminants actuellement sont potentiellement cancérigènes et cancérigènes sans seuil, alors dont l'arsenic qui fait la grande publicité, mais il y en a d'autres, le plomb et le reste. Donc, pour nous, c'est déjà un élément qui fait que le projet ne peut pas avoir lieu, à moins que la Fonderie trouve une façon de respecter les normes québécoises.

Le deuxième élément, c'est celui de la sécurité des gens qui vivent autour. Vous savez qu'on est dans une zone où il y a plusieurs dizaines de galeries souterraines actuellement qui sont sous la ville. Historiquement, ça a été exploité. Pour nous, on voit cette quantité de galeries souterraines comme étant une façon de fragiliser le roc en région.

Donc, on sait que les mines qui sont souterraines qui dépassent un kilomètre de profond commencent à engendrer des mouvements sismiques, c'est très connu mondialement, mais c'est tout à fait nouveau pour nous en Abitibi avec la Goldex qui était à 1.1 kilomètre et vous avez Laronde qui est à 3 kilomètres qui ont des mouvements sismiques. Puis on parle jusqu'à 4.5 puis peut-être 3 à l'échelle de Richter. Pour nous, ces éléments-là peuvent, avec le fait que le sol est déjà miné, on ne peut pas permettre, là.

À titre d'exemple parce que souvent, on va me relancer, on va dire : « Mais monsieur Nantel, avez-vous des exemples? », oui. Le 6 février 2013, il y a un trou béant d'une largeur de 8 mètres et de 3 mètres de profondeur s'est formé dans la colline face au terrain de base-ball du parc Mouska situé dans le site de l'ancienne mine Chadbourne. Pour rien, ce trou-là s'est affaissé dans un endroit où il y avait des enfants qui pouvaient jouer, alors donc, ça, ce n'est qu'un exemple.

Vous avez un autre exemple qui me vient à l'esprit, celle de la Goldex il y a quelques années, une des galeries a été inondée et la route 117 s'est affaissée. Imaginez-vous avoir une fonderie au-dessus qui s'affaisse comme ça en l'espace de quelques jours, ça aurait fait un dégât majeur.

Donc, pour nous, les mouvements sismiques, un élément important de ce genre d'activité minière là. Je le sais que la compagnie veut renforcer les galeries en mettant du ciment, mais ce n'est pas l'ensemble de toutes les galeries qui sont dans la région qui sont impactées.

Un autre élément des mouvements sismiques, ce sont les parcs à résidus qu'il y a autour. Je ne sais pas si vous avez eu la chance de voir la quantité de parcs, mais il y a aussi des digues et ces éléments-là, ces structures-là s'affaissent. Alors, si on a des mouvements sismiques qui peuvent se produire, pour nous, c'est un risque supplémentaire.

Voilà donc les deux raisons pourquoi qu'on dit que le projet n'est pas là.

On s'est quand même dit qu'on voulait peut-être vous suggérer des recommandations, à savoir si notre argumentaire, vous ne le retenez pas, à savoir que vous acceptez, nous, on pense qu'il y aurait peut-être faire des recommandations à faire au conseil du ministre.

Le premier, c'est celui du fameux guide de cohabitation. Pour l'instant, on nous a présenté comme étant une volonté au niveau minier. Je suis étonné que le ministère de l'Environnement, suite à ce qui s'est passé à Malartic, n'ait pas demandé dans son étude d'impact des documents de guide déjà prédocuments qui seraient signés pour qu'on voit au niveau du Bureau d'audiences publiques quel est l'engagement qui s'en vient.

Là, on a que des situations où lorsque le projet va être en branle, on va discuter. Pour nous, une compagnie est beaucoup plus généreuse lorsqu'elle est en demande d'avoir un permis que quand elle a obtenu son permis. Donc, c'était un des éléments, le guide de cohabitation aurait dû être déposé, ça fait que si vous pouvez faire une recommandation au conseil des ministres de dire qu'il y ait un guide, un préguide qui pourra être modifié selon le temps, mais qu'il y a au moins un engagement écrit.

Puis qu'est-ce qu'on voudrait voir dans ce guide-là, pas compliqué, on voit c'est quoi les critères de dédommagement et au-delà d'un engagement moral, là, signer « voici notre engagement ».

Ensuite, des montants de compensation, combien, réparation des fissures, le plâtre, les bris de fenêtres, les bris au niveau des solages. Écoutez, je suis l'intermédiaire souvent de citoyens, ça m'est arrivé à trois reprises. Des citoyens qui ont le solage de brisé, leur puits artésien brisé, leur garage brisé. Quand on arrive pour faire les demandes, les compagnies envoient un technicien et c'est toujours la même réponse : « Écoutez, il fait froid ici, il y a eu des moins 32, il s'agit juste que vous ayez peut-être eu une infiltration d'eau, ce n'est pas dû à notre minière ».

Après des combats dans ces trois-là, deux ans, deux ans et demi, on a été obligé d'aller en cour puis finalement, il y a eu des règlements hors cour. Si on avait un guide de cohabitation, ça réglerait le problème, voici, donc écrit et non pas juste dit. Une zone ou deux zones, ou trois zones à Rouyn-Noranda, on ne le sait pas. Quelle est la zone que la minière pense qui peut être impactée puis l'établir dans ce guide de cohabitation là.

Des sommes compensatoires allouées aux propriétaires vivants dans la zone sud-ouest du lac Dufault. On voit dans le rapport que s'il y a des fissures au niveau des pipelines qui amènent les résidus, les gens pourront dans le sud-ouest, dans le bas, les berges pourront être contaminées. On nous rassure en disant que l'eau qui est potable ne sera pas affectée, mais on nous dit bien clairement que les gens dans cette zone-là vont être affectés.

Donc, dans un guide de cohabitation, il devrait être inclus que si les citoyens de telle zone, voici le montant que vous allez recevoir. Si ça ne se produit pas, la minière peut signer n'importe quoi. Si elle est si sûre d'elle-même, elle ne le fera pas, elle va le signer puis elle va se dire que ça n'arrivera jamais, mais pour les citoyens, c'est une sécurité.

Un montant monétaire annuel. Les gens qui vivent autour -- puis ça a été dit par la Santé publique -- sentent des vibrations. On nous dit que c'est comme le claquement d'une porte. Excusez, là, moi, j'en ai vu, moi, j'en ai entendu. J'ai des gens que j'ai défendus, ces gens-là sont âgés, cancer, des gens qui finalement vivent de dépression. Ces petites vibrations-là pour certaines personnes sont d'énormes changements.

Alors, ce qu'on demande, c'est que les gens qui vivent dans ces coins-là, on leur donne un montant de compensation. Mais aussi qu'on leur donne une entente qui dit que si on est capable de prouver que leur santé n'est pas capable de suffire, que la compagnie rachète les maisons au prix de la valeur du propriétaire avec le montant de dédommagement.

Pourquoi je dis ça, parce que justement, on a été obligé de se battre pendant huit ans à Malartic pour que la compagnie rachète puis elle les rachetait au prix du marché. Mais le prix du marché, quand tu es à 800 ou 600 mètres d'une fosse ou que tu es à côté d'une minière qui fait des dérangements, bien le prix de la propriété baisse puis à ce moment-là... donc, on devrait retrouver ça aussi.

Et puis bon, il y a d'autres éléments qui sont plus superficiels. Ça, c'est le guide de cohabitation.

Un autre -- puis je vais vous dire, ça m'a irrité énormément d'entendre que le comité de suivi est un outil qui est vraiment bon pour aider les citoyens. Moi, j'en ai vu des comités de suivi formés comme la loi le demande, des représentants de la Chambre de commerce, des gens de la Ville. Ces gens-là sont parties prenantes parce qu'ils en font un certain profit; un c'est les taxes, l'autre c'est les employés. Puis le citoyen qui est choisi, ceux que j'ai vus, c'est des gens qui travaillent pour les entreprises, qui

travaillent pour des sous-traitants.

Ça fait que quand on arrive dans ces réunions-là puis que tu veux faire une plainte, là ces gens-là deviennent des juges puis vous regardent puis disent : « Bien, non, vous n'avez pas de cas ». Ça fait que nous, ce qu'on dit, ça devrait changer. Puis je sais que je vais au-delà de votre pouvoir, mais je voudrais quand même que vous le sachiez, c'est qu'à un moment donné, on devrait avoir un comité de suivi formé majoritairement de citoyens qui ne viennent pas du milieu d'un contractant, qui ne viennent pas... qui n'ont finalement pas d'intérêt au niveau monétaire, une majorité de citoyens qui soient là-dedans, ce comité-là.

Qu'on leur donne un pouvoir en leur donnant un budget pour qu'ils puissent faire faire des études pour voir ce qu'on leur rapporte parce que là, ils sont assis puis ce qui se passe réellement, là, en majorité du cas, c'est que la compagnie dit : « Voici ce qu'on va faire, voici ce qui s'en vient », t'sais, c'est comme on vous donne l'information puis c'est tout. Puis d'ailleurs, vous verrez si vous faites une enquête que les citoyens qui sont sur ces comités-là ne restent pas longtemps parce qu'ils ont l'impression qu'ils perdent leur temps.

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous voulez conclure, s'il vous plaît.

**M. MARC NANTEL :**

Oui. Je voudrais dire donc qu'il y a d'autres enjeux; celui de l'alimentation d'eau, les résidus miniers, mais je vais peut-être juste le glisser parce que vous connaissez déjà notre position, c'est celle des résidus miniers, peut-être juste une chose que je voudrais qu'on prenne en perspective qui n'a pas été dite pendant le BAPE.

C'est que les résidus, lorsqu'on les met par-dessus un endroit déjà contaminé, ces résidus-là sont en mou et j'ai des employés qui m'ont témoigné que quand la mine de Malartic a fait ce travail-là, tous les bouts qui étaient sous les nouveaux résidus qui étaient faits se sont poussés et se sont rejetés dans les affluant finaux.

Ça fait que nous, on recommande que le BAPE fasse une recommandation au niveau du ministère qu'il y ait un suivi de qui fait les travaux, comment ils sont faits, comment réagissent les bouts pour qu'on ne se retrouve pas finalement au bout de la ligne d'apprendre dix ans plus tard parce qu'un employé avait une certaine culpabilité de me faire dire : « Bien, regarde, quand on mettait nos camions, tout s'en allait dans la rivière ».

Alors, je voulais juste...

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup, monsieur. — Madame Meloche.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Alors, merci. On veut profiter de votre expérience concrète dans les relations entre les citoyens et les mines. Vous avez évoqué deux types de solutions ou de recommandations, là, le comité de suivi puis le guide de bonnes -- pas de bonnes pratiques, mais de cohabitation.

On aimerait ça avoir des exemples concrets si ça a été mis en application des bonnes pratiques qui pourraient être inspirantes pour le projet dans ces propositions-là.

**M. MARC NANTEL :**

Je vous dirais que les guides de cohabitation qui ont été signés, le guide que je connais le mieux, ça n'a pas vraiment été -- comment je vous dirais ça? -- ça a été un moyen monétaire pour essayer de dire aux gens : « Regardez, on reconnaît le trouble qu'on vous cause, on vous donne 900 dollars par personne puis on vous donne un 1 000 dollars additionnel pour pouvoir nettoyer votre galerie et votre balcon et tout ça », c'est une reconnaissance qu'on a faite puis c'était ça le gros du bien-être du guide de cohabitation, c'est que finalement, on a acheté un certain silence de la population.

Nous, dans nos recommandations, c'est d'aller beaucoup plus loin à savoir des engagements de dédommagement. Parce que pour ce qui est des dédommagements, dans les guides de cohabitation, ce n'est pas indiqué. Il faut y aller du gré à gré, il faut que la personne soit drôlement bien structurée, patiente puis est capable de le faire. Ça, les guides pour l'instant ne le font pas puis ça serait intéressant que ça soit beaucoup plus expéditif.

Ça, j'en ai même parlé à la Fonderie Horne 5, ils m'ont écouté. Je trouve ça important que ça soit vite fait, c'est autant à leur avantage monétairement que socialement.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Au niveau des comités de représentativité ou une indépendance, dans le fond, des citoyens dans ces comités-là, est-ce que vous l'avez vue.

**M. MARC NANTEL :**

Je vous dirais que non. On s'assoit toujours sur le comité de suivi, c'est une obligation légale, ils le font, mais de voir des situations où ça a été vraiment d'un positivisme, peut-être un projet minier que

ça me revient à l'esprit qui est ici pas loin, je ne le nommerai pas, mais de Rouyn où les dirigeants étaient beaucoup plus, je vous dirais, humains puis les règlements qu'il y a eu au niveau des déménagements des maisons sur les gens qui étaient sur leur site ont été faits en accord avec la population. Donc, c'est possible, mais dans les autres cas, je n'ai rien vu.

Mais le problème, c'est toujours relié à la bonne volonté du promoteur, ce qui ne devrait pas être le cas.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Donc, des mesures un petit peu plus contraignantes. Vous avez dans votre recommandation 22, vous évoquez la vétusté des infrastructures puis des risques pour la population qui est autour, vous dites que la justification du projet en contrepartie des avantages économiques est déséquilibrée puis vous recommandez ce qu'on appelle, nous, une analyse coûts-bénéfices. À qui on devrait demander de produire cette analyse-là.

**M. MARC NANTEL :**

Bien, je ne sais pas si je comprends votre question, mais une analyse coûts-bénéfices laisse entendre qu'on est capable d'intégrer la santé et la sécurité d'une population dans les coûts. Pour nous, ce n'était pas un coût, là, je veux dire, je vais être mélodramatique, mais si c'était mon petit-fils qui se fait blesser ou qui se fait contaminer par de l'eau et par l'air puis qui est malade puis je dis : « Bien, il faisait partie des coûts ».

Ça fait que ça, pour nous, c'est bien difficile d'aller sur ce terrain-là, mais qui pourrait le faire...

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Je n'ai peut-être pas compris votre recommandation 22 à ce moment-là. Ce que je comprenais, c'est que vous essayez de voir est-ce que les avantages qu'on propose avec ce projet-là sont équivalents ou en tout cas...

**M. MARC NANTEL :**

OK OK, excusez, je comprends, oui. C'est-à-dire quand on parle des coûts, OK, je comprends. C'est dans le sens des impacts au niveau social, c'est-à-dire au niveau des écoles, au niveau des CPE puis tout ça, tous ces désavantages-là, est-ce que c'est égal au profit que va nous rapporter.

Qui peut faire l'analyse, je vous dirais que je suis bien embêté de vous répondre comme tel, je serais vraiment embêté de vous donner une réponse.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Merci, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lessard.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Merci. Oui, moi, j'avais une ou deux questions par rapport à... là, vous avez parlé des risques de dommages aux immeubles, ça, je me souviens, je pense que vous étiez intervenu dans les informations publiques aussi à ce niveau-là.

Donc, je voulais juste vous entendre parce que ça a été discuté quand même en première partie de l'audience avec l'initiateur. À ce niveau-là, il a présenté un programme intégrité résidence infrastructure, notamment l'initiateur prévoit justement faire, dans le fond, des inspections dès le départ, un inventaire de l'état des bâtiments, une inspection complète indépendante.

Bref, je voulais vous entendre un peu si vous avez pris connaissance un peu de ça, il y a-tu des pistes intéressantes, c'est quoi votre avis par rapport à ça.

**M. MARC NANTEL :**

Oui, suite à mon intervention par rapport à ça, le responsable a communiqué avec moi pour savoir le nom de la minière que j'avais mentionné qui avait fait le travail et je vois qu'ils ont été dans le même sens, à savoir dans leur...

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

C'est quelle minière?

**M. MARC NANTEL :**

Pardon?

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

C'est laquelle minière?

**M. MARC NANTEL :**

Ah, c'est Akasaba Ouest.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

O.K. Excusez, je ne voulais pas vous couper.

**M. MARC NANTEL :**

C'est qu'ils ont été dans le même sens puis ça, je suis bien d'accord, là. T'sais, dans un guide de cohabitation, tu peux dire : « Tu veux faire partie de l'entente, tu devras... ». Là où je ne suis pas d'accord avec ce que j'ai entendu, c'est de façon volontaire, là, je veux dire, non non, on a une entente qu'on signe mutuellement, pour le faire, pour que ça aille vite puis que ce soit bien fait, il faut que moi, je puisse évaluer ton édifice dans quel état il est.

Je trouve ça très bien de pouvoir faire un portrait avant, pendant et après et à ce moment-là, ça va accélérer finalement les réparations puis tous les litiges. Je suis d'accord avec ce que j'ai entendu comme étant un des processus pour arriver là.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

O.K. Puis juste rapidement, vous avez parlé que vous étiez interpellé dans des dossiers litigieux. Justement, à ce niveau-là, j'étais juste curieux de savoir c'était peut-être lesquels? D'un coup que j'ai de la lecture, ça me tente d'aller lire des procédures.

**M. MARC NANTEL :**

Désolé, comme toutes les ententes hors cour, c'est confidentiel.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Oui oui, mais le litige, il a dû y avoir une poursuite qui avait été déposée ou non, ce n'était pas rendu-là.

**M. MARC NANTEL :**

Ça ne s'est pas rendu là.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Ah, O.K.

**M. MARC NANTEL :**

Puis c'est la stratégie des minières, en passant, c'est de pousser le citoyen d'aller jusqu'au bout puis finalement, à la fin, d'arriver avec un montant et un chèque pour que ce soit réglé.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Je ne vous demanderai pas de briser votre secret.

**M. MARC NANTEL :**

Non, je ne peux pas.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Je sais. C'est bon, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Je terminerais juste par une question ponctuelle. Quand vous faites référence à zone 1, 2, 3, est-ce que ce sont des zones d'éloignement, des zones séparatrices et pourriez-vous nous dire c'est quoi zone 1, 2, 3.

**M. MARC NANTEL :**

En fait, c'est un exemple qui a été établi à Malartic à savoir les inconvénients de la zone 1, c'est-à-dire de tant de mètres par rapport au mur de division, je pense que le premier, je pense que c'est 800 mètres. Ça, c'est la zone 1, eux ont un montant supérieur pour les inconvénients supérieurs.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est quoi votre avis à vous?

**M. MARC NANTEL :**

Je vous dirais que ça n'a pas été... des citoyens, je n'ai pas eu de commentaire dans le sens de

dire : « Je devrais avoir moins, avoir plus que ce qu'on m'a donné », ça a été bien reçu de la population.

Moi, personnellement, je vous dirais que le problème, il se pose différemment dépendant du projet. Puis dans le cas où on est ici, je pense que les zonages au niveau de l'air à respirer est beaucoup plus large que les zones qui ont été établies, ça fait que je ne me risquerais pas personnellement à arriver puis dire qu'on devrait avoir une zone de deux kilomètres, trois kilomètres, quatre kilomètres.

Mais c'est dans le sens que plus tu t'éloignes du site, au niveau de la Santé publique, plus la concentration des contaminants atmosphériques sont faibles, ça fait que peut-être que ça serait une solution qui pourrait être présente dans le règlement de la cohabitation.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur.

**M. MARC NANTEL :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant madame Chantal Germain.

---

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN  
CITOYENNE (DM55)**

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, madame.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Bonjour. Merci de me donner l'opportunité de vous donner ma réflexion sur le projet.

Je suis une citoyenne de l'Abitibi et j'ai été directement impliquée par les mines déjà, celle de Malartic, alors depuis le début, j'ai vu sa destruction et un autre quartier et un autre, et c'est depuis ce temps-là que je m'intéresse à la situation des mines, je veux comprendre comment ça marche.

Puis en passant, la mine de Malartic est fermée, il y a moins de bruit maintenant depuis l'année passée, mais ça ne paraît pas encore parce que la Barnat qui est juste à côté est en fonction et Odyssey aussi, la mine souterraine, ça ne paraît pas encore. Malartic, c'est on remplit le trou avec des roches stériles puis des résidus miniers.

Mais, alors c'est la situation d'une mine qui a ouvert et qui a fermé, ça a duré de 2011 à 2023. Nous, on a été impacté à partir de 2006, alors ça a changé beaucoup de vies, surtout pour ceux qui n'avaient aucun intérêt à une mine, un petit citoyen comme moi ou comme plusieurs d'entre nous, la majorité même, ça n'a pas les mêmes impacts au niveau financier, mais ça en a aussi, mais ça a d'autres types d'impacts.

Alors, moi, ce qui m'a intéressé dans le projet Horne 5 quand j'ai lu ça, j'ai dit : « Oupelaye, c'est intéressant » parce que le projet Horne 5, le gisement fait partie de la concession de Glencore, il est en dessous de la fonderie Horne, ce qui est quand même intéressant parce qu'il ne peut pas demander un bail minier -- en tout cas, de ma compréhension, dites-moi-le si je me trompe -- mais ça, cet aspect-là, j'ai trouvé ça intéressant d'aller voir l'entente qu'ils se sont fait les deux, Glencore et Falco.

Et l'autre aussi intéressant, c'est que c'est une mine en milieu urbain comme j'ai vécu à Malartic, alors je suis tellement sensibilisée à ce qui peut se passer pour un petit citoyen ordinaire qui ne voit pas d'intérêt à une mine autre que la poussière qui peut tomber sur sa tête.

Alors, pour moi, le projet Horne 5 est un exemple de négociation -- j'ai résumé mon cossin, là, mon mémoire puis pour la présentation ici, bien il y a quand même mes deux aspects que je vous ai dit qui m'intéressent puis j'ai aussi deux petits mots pour le BAPE, deux petits commentaires.

Alors, pour moi, le projet Horne 5, c'est un exemple de négociation entre deux industries parce que Falco a dû négocier avec Glencore parce que le gisement, comme j'ai dit, est en dessous de sa fonderie, et c'est Glencore qui détient la concession, alors il n'a pas le choix.

Eux, ils ont négocié un plan de travail qui précise des modalités et conditions pour l'obtention d'une licence d'exploitation et d'indemnisation, ce qu'on appelle l'OLIA et en anglais, je ne le dirai pas parce que j'ai un gros accent.

Alors, dans l'OLIA, on dit, bon, qu'en ce qui a trait aux métaux qui est notre patrimoine naturel, il a été négocié que les concentrés de cuivre et de zinc seront achetés par les sociétés affiliées à Glencore. On comprend que Falco se charge de l'or et de l'argent.

Le gouvernement du Québec ne semble pas avoir son mot à dire sur la mise en valeur de nos métaux ou de l'application, comment on l'utilise. On croirait que la seule fierté du Québec, ce sont les impôts payants des travailleurs qui sont directement engagés par les mines.

On ne trouve pas de -- en tout cas, j'ai lu seulement le résumé de l'OLIA, je n'ai pas vu bien bien le mot gouvernement là-dedans, ça appartient à Glencore.

Les préoccupations à Glencore Canada, bon, une opération d'indemnisation. Glencore est préoccupé par le projet Horne 5, c'est un peu comme les citoyens. Bon, il reconnaît le forage, la stabilité des piliers de couronne, le potentiel sismique, la caractérisation des remblais -- ça, j'ai lu ça dans l'OLIA. -- il est préoccupé par la gestion de l'eau et les risques reliés aux synergies entre le projet Horne 5 et la Fonderie Horne.

Il y a quand même une synergie qui va se faire, deux grosses manufactures ou industries qui vont opérer dans le même coin exactement. Puis Glencore Canada lui a prévu dans l'OLIA des principes de protection avec Falco afin de se protéger d'une perte éventuelle de revenus. Il a prévu des garanties financières -- ça, c'est ce que j'ai lu dans l'OLIA -- une indemnisation de 40 millions de dollars canadiens pour la phase de dénoyage le double pour la phase d'exploitation, entre 10 et 20 millions pendant les phases de fermeture et d'assainissement. Ces garanties peuvent être produites sous différentes formes, toutes indiquées dans l'OLIA.

De plus, Falco doit aussi fournir à Glencore une couverture déterminée aux termes de polices d'assurance. Il semble avoir fait des démarches auprès des courtiers d'assurance et les assureurs pour obtenir une couverture selon des modalités raisonnables. Il a été mentionné lors du BAPE un montant de 250 millions de dollars, j'espère que ma mémoire est bonne.

Dans l'OLIA, Glencore a fait une entente sur les prises de décision de Falco, on peut y lire que Glencore se donne le droit de donner des ordres afin de protéger la fonderie Horne et ses installations. Ça, c'est la sûreté que Glencore s'est donnée par rapport à Falco pour ce projet-là.

Les préoccupations de Falco. Dans l'OLIA, il y a quelque chose qui a attiré mon attention, ce sont les manquements aux normes. Bon, il a conclu une convention avec les bailleurs de fonds futurs, prévoyant la remise d'un avis habituel de manquement, ainsi que la possibilité de corriger les manquements dans la même mesure que si Falco avait droit à la correction ou avec des délais de correction supplémentaires.

Ce qui m'a fait penser au fonctionnement de l'environnement, du ministère de l'Environnement. J'ai demandé les avis de non-conformité de la mine Osisko pendant dix ans, je pense, si ce n'est pas plus. À chaque mois, je recevais les mêmes, alors j'ai pu voir comment ça pouvait se répéter souvent.

Alors, le ministère de l'Environnement donne un avis de manquement, accompagné d'un délai pour remédier à la situation. Juste au niveau des manquements, de la protection de l'environnement, on pourrait faire un BAPE là-dessus, comment ça marche. Il y a tellement de questions qu'on pourrait poser puis éclaircir.

Bon, les incidences d'un accident environnemental, est-ce que c'est inclut, ça, au ministère de l'Environnement, comment on réagit face à un accident environnemental qui sont habituellement assez énormes?

Sur l'absence aussi d'informations régulières pour donner un suivi environnemental aux citoyens. Alors, cette entente-là avec Falco, ça m'a ramené pas mal à ce qu'on vit avec le ministère de l'Environnement et j'ai réalisé que peut-être que le fait d'avoir la plus grosse fonderie, la plus grosse mine à ciel ouvert ou encore la mine la plus profonde du Canada est peut-être dû au fait du non-respect des normes environnementales. On n'a pas à se réjouir tant que ça d'être le plus gros de tout quand il s'agit des mines.

Alors là, après avoir vu comment l'entente entre Glencore et Falco, la mine en milieu urbain, c'est sûr que tu dis, bon, je m'attends à ce que la municipalité se soit impliquée un peu, c'est en milieu urbain, mine, municipalité, mais ce n'était pas le cas, on l'a vu au BAPE. La seule intervention qu'ils ont eue -- je dis la seule, peut-être qu'ils en ont eu d'autres, mais en tout cas -- celle qu'ils ont parlé, c'est la vente de terrains adjacents au projet.

Puis à part de ça, ce qu'on s'est fait dire, c'est qu'ils ne s'ingèrent pas -- je dis ingérer, mais ce n'est peut-être pas ça qu'ils ont dit -- ils ne s'impliquent pas dans une autre industrie, pourquoi le feraient-ils avec une mine? Ce n'est pas reconnaître sans doute que l'impact, l'immense impact d'une mine sur un territoire. C'est peut-être aussi pour juste...

Mais c'est le caractère polluant de l'industrie est comme démesuré dans l'environnement par rapport à une autre industrie. Il faudrait, à un moment donné, reconnaître et donner un statut particulier à une industrie minière en tout point de vue; au niveau du ministère de l'Environnement, au niveau de comment on administre les manquements aux normes environnementales, beaucoup de points de vue, au niveau des taxes municipales.

Préoccupation des citoyens. Alors, comme la municipalité ne s'est pas vraiment impliquée, ce sont les citoyens qui viennent ici pour se défendre de leur propre initiative et se mobilisent. Ils n'ont aucun mandat ni par les différents ministères ni par la Ville.

Bon, en plus d'avoir... le citoyen habituellement d'une municipalité, si je me rappelle celle de Malartic, on la connaît notre ville, on connaît les dangers aussi qu'il peut y avoir. On la connaît plus que les spécialistes qui viennent ici bien souvent, c'est au niveau du cœur, au niveau d'une compréhension

qu'on a.

Alors, ils ont aussi une expérience de leur territoire, alors eux autres, ils cherchent l'information là où elle se trouve, auprès des différents ministères, tout en sachant que les ministères impliqués suivent les orientations du gouvernement fédéral et provincial en place et ils assistent aux rencontres organisées par les promoteurs.

Puis les promoteurs...

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous demanderais d'y aller avec la conclusion.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Ah, je m'étais calculé mon temps puis...

**LE PRÉSIDENT :**

Moi aussi, j'ai ma montre ici.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

J'ai combien de temps?

**LE PRÉSIDENT :**

Je déteste faire ce que je fais.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Oui oui, bien je me grouille.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est pour permettre d'arriver dans le temps. Donc, vous avez encore deux minutes.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Deux minutes?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

O.K. Il est évident que les citoyens n'ont pas le pouvoir de négociation avec Falco. Les citoyens, quand ils parlent de leurs préoccupations, je veux vous les lire parce que je trouve ça... je me suis amusée à l'écrire.

**(L'INTERVENANTE FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 8 : « Falco banalise les préoccupations citoyennes [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 8 : « [...] celles-ci ne sont pas longues. »**

Je peux-tu continuer?

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez deux minutes.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

La profondeur du gisement qui s'étend jusqu'à environ 2650 mètres, ce qui a été surprenant, c'est que le ministère de la Sécurité publique n'a jamais fait encore d'étude sur les secousses sismiques, alors qu'il y en a une mine qui est encore assez profonde pas loin d'ici qui en subit des secousses sismiques.

**(L'INTERVENANTE POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 8 : « L'acide sulfurique de la fonderie [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 8 : « [...] le CLSC peut vous aider. »**

Alors, on banalise les préoccupations des citoyens, aucune garantie, aucune promesse, rien.

**LE PRÉSIDENT :**

La conclusion en une phrase.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Je saute une page. Je suis contre le projet Horne 5 et je recommande au BAPE de le refuser.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame. Puisque vous n'aviez plus le temps et que vous aviez indiqué au début de votre témoignage que vous avez un message au BAPE, je vous pose la question, quel est votre message?

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

J'ai-tu indiqué que j'avais un message? Bien, c'est mon mémoire.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est votre mémoire?

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Ah, bon.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Ma réflexion.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, j'avais mal interprété, je le regrette. — Monsieur Lessard.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Oui, bonjour. À la conclusion de votre mémoire, dont je vous cite, vous mentionnez que chaque mine est un sacrifice et qu'elles doivent être ouvertes avec prudence dans le but de faire profiter toute la population.

Est-ce que vous auriez un exemple d'une mine qui permettrait d'atteindre cet objectif-là en tout ou

en partie, du moins?

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Non.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Non?

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Présentement, avec le cadre juridique du gouvernement, c'est impossible, c'est encore autant la ruée vers l'or. Il n'y a pas de mesure, c'est dès que tu donnes une concession minière à une compagnie, tu lui donnes.

Avec la mise en valeur qui a fait des métaux qui sont souterraines, il n'y a aucune limite des métaux qu'ils peuvent utiliser. À Malartic, il n'a jamais été question d'une limite de territoire. Moi, présentement, c'est impossible dans le cadre juridique actuel.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

OK, parfait.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Puis je peux même compléter, c'est le même mode d'emploi ici au Québec qu'en Afrique ou qu'en Amérique du Sud, on n'a pas les mêmes façons d'exploiter.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

J'étais pour vous demander, dans le fond, dans quelle mesure le projet à l'étude ici Horne pourrait, selon vous, être profitable pour la population, mais je crois comprendre...

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Bien, quand même, les intervenants avant, c'était quand même intéressant au niveau de l'emploi, au niveau de... bon, commerçant Fournier pour ne pas le nommer, il fait des affaires, c'est une belle occasion de faire des affaires.

Une mine, ça enrichit une certaine partie de la population. Moi, mon expérience avec Malartic, ça enrichit et ça appauvrit. Et même à Val-d'Or, et même tu vois au Québec, la population s'appauvrit et s'enrichit aussi avec les actions, ça ne forme pas une belle société si on se base juste sur les mines.

Si on avait plus de... pour moi, Malartic, quand ça a ouvert, si on m'avait dit, le gouvernement : « Écoutez, ça va être payant, on va pouvoir payer nos dettes, on va pouvoir même ouvrir une autre industrie qui va être profitable pour toute la population ». Pour moi, c'est un sacrifice qui aurait servi, ça a servi juste aux actionnaires, ça, juste à l'industrie.

C'est qu'on peut se poser des questions, on dit ressources -- je l'ai écrit dans mon mémoire -- ressources, richesse, il faudrait utiliser un peu mieux, avoir une vue d'ensemble plus loin et pour toute la société, pas juste pour les commerçants ou bien pas juste pour un tel, un petit groupe, un petit groupe, mais un gros groupe qui n'est pas touché, là. 23 000 personnes ici à Rouyn juste dans la ville, il y a un gang que ça ne touche pas les mines, mais qui vont voir leur loyer augmenter puis qu'il va manquer des loyers.

T'sais, on l'a vu lors des questions comment ça pouvait occasionner des problèmes à la Ville, l'ouverture de la mine, qui en a déjà plein son sac avec la fonderie Horne, avec le déplacement, la destruction d'un quartier. T'sais, est-ce qu'on détruit ou on construit l'Abitibi, je suis en train de me le demander. On construit des maisons en 1950 et on les détruit en 2000. T'sais, il faut... à un moment donné, les mines sont rendues en ville, est-ce qu'on l'accepte?

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Merci.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Merci pour vos réponses.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, madame.

**M<sup>me</sup> CHANTAL GERMAIN :**

Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

J'appelle maintenant monsieur Jean-François Blais du Groupe Blais Synergie. Oh, pardon, excusez-moi, je vous ai appelé trop vite, c'est madame Sylvie Nicole, madame Sylvie Nicole.

---

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE  
CITOYENNE (DM22)**

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Bien, premièrement, merci de me faire une place. Je n'avais pas demandé de présenter mon mémoire au début parce que mon état de santé est très fragile et je ne sais jamais quand est-ce que je suis capable de faire ce qu'il faut faire dans la vie comme venir au BAPE et présenter un mémoire.

Je suis une simple citoyenne. Dans mon mémoire, j'ai spécifié que je ne suis pas une scientifique, je ne suis pas une entrepreneur, je n'ai pas d'intérêt financier et je n'ai pas une expertise pour vous épater, chère galerie, mais j'ai une situation très particulière.

Je suis, j'estime, aussi mal que le quartier dans lequel on veut installer le projet Horne. J'ai une sarcoïdose pulmonaire doublée d'un syndrome de Gougerot-Sjögren qui s'est attaqué à mes poumons et ça me rend très vulnérable.

J'estime qu'il y a des liens à faire entre mon état et le quartier et la ville. Et quand on est vulnérable, on prend soin, on veut guérir, on veut faire attention, on ne se met pas à risque de développer d'autres conditions.

Je résume un peu le propos de mon mémoire qui allait dans ce sens.

Donc, on veut préserver et on fait attention parce que ça devient déprimant d'être malade, ça devient déprimant d'être fragile. Et dernièrement, cette fragilité-là, bien on nous a fait miroiter qu'elle allait pouvoir être pris soin. Les citoyens avaient demandé, avaient clairement identifié du quartier leur volonté d'améliorer les émanations et tout ça et de les réduire au maximum et puis finalement, on se retrouve avec un projet qui ne respecte pas l'idée des citoyens, qui évacue un quartier complet.

Alors, ça devient plus qu'anxiogène, ça fait développer un certain cynisme. Ça devient difficile de

croire que tout ce qu'on nous dit pour nous rassurer n'est pas comme un somnifère pour qu'ils puissent faire ce qu'ils veulent faire sans qu'on dise un mot.

C'est sûr que j'ai de la misère à identifier ou à bien nommer combien on a besoin d'or, comment ce projet-là est si important pour qu'on aille chercher cet or-là. Je comprends qu'il y a des changements et qu'on doit s'en aller dans une exploitation minière pour une filière de développement énergétique durable.

Je ne crois pas qu'il y ait autant d'autos électriques sur les routes, qu'on a d'autos à gaz sur les routes va changer l'environnement. Je crois que ça va juste changer le problème, il faut voir autrement et les projets qu'on nous présente ne nous permettent pas d'aller autrement.

Ce que je disais, la qualité de l'air dans le quartier est déjà fragilisée, elle dépasse déjà les normes et que ce soit à la proximité d'une installation d'usine sulfurique, bien les risques même minimes me semblent trop grands. Moi, je ne prends pas de risques minimes avec ma santé. Je suis en train de changer plein de choses pour essayer de me remettre sur les rails et c'est très difficile parce que c'est chronique.

Et j'ai l'impression que les mines sont une maladie chronique présentement. Tant que la loi sur les mines ne sera pas changée, tant que leur façon de faire et de s'imposer et tant que le profit ne sera pas... je veux dire, quand il restera juste l'argent, ça va être dur de nourrir les gens avec.

Les objectifs pour attirer et retenir la main-d'oeuvre, je comprends, je comprends qu'il y a des gens qui ont besoin de travailler et ça, je le saisis très bien, on est en pénurie. Mais j'ai aussi entendu comment ce n'est pas intéressant de vivre à Rouyn-Noranda quand on sait que nos enfants peuvent devenir malades.

Et moi, je ne suis pas atteinte d'un cancer, je ne suis pas atteinte d'un RPOC, je suis trop vieille pour les bébés de petits poids. Mais quand même, j'ai demandé à ma médecin -- j'en ai trois qui me suivent présentement -- est-ce que ça peut être lié aux conditions environnementales puis elle m'a répondu : « Bien, tu sais, Sylvie, il n'y aura jamais assez d'argent pour faire des recherches pour le démontrer clairement, mais une chose que je peux te dire, c'est que tu es clairement plus vulnérable que la moyenne de la population ».

Et depuis que j'ai appris ce nouveau mot, syndrome de Gougerot-Sjögren, c'est incroyable le nombre de personnes que je comprends qui en sont atteint de plus en plus, mais ça non plus, il n'y aura pas d'argent pour faire des recherches pour voir les corrélations. Et quand on branle le drapeau du cancer et qu'on essaie de nous faire croire que ce n'est pas si grave, bien c'est qu'on enterre en dessous toutes les autres maladies qui rendent les gens fragiles et le développement des enfants également.

On entend souvent -- et ça, c'est peut-être mon côté éditorial -- que c'est bien beau l'environnement et la santé, mais il ne faudrait pas que ça nuise à l'économie. Changez le mot environnement par la vie et vous verrez l'absurde de cette phrase. C'est bien beau la vie, la santé, mais il ne faudrait pas que ça nuise à l'économie. L'économie sans vie, sans santé ne survivra pas, tout simplement. Il y a d'autres projets à développer, il y a d'autres choses à faire, il y a d'autres façons de voir la vie.

Notre région gagnerait à voir des projets qui vont vers la diversité des sources. Si on veut exploiter une mine puis qu'on ne sait même pas comment la transformer puis comment utiliser les matériaux, que ce soit le bois, que ce soit tout ça, bien on est perdant, on fait juste donner à des grandes compagnies ultramilliardaires qui ont beaucoup d'argent et qui ont assez d'argent pour payer des avocats et payer les manquements qu'ils font à leurs responsabilités. C'est incroyable, mais c'est comme ça.

Les efforts pour nous rassurer, vous verrez, ne me rassurent pas. J'ai été membre d'une recherche sur la victimisation environnementale et je me rendais compte comment j'étais victimisée, comment j'avais peur de venir ici dire que ça n'a pas de bon sens parce que je suis juste une citoyenne. Parce que moi, mon point de vue, il ne parle pas d'argent, il parle de santé, il parle d'environnement, il parle de qualité de vie et ça, ça n'a pas de prix.

Alors, voilà, sur ça, ma vie, la vie du territoire vaut bien plus que le projet Horne 5. Merci de votre écoute.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, madame. Juste par curiosité, le profil, vous avez travaillé, vous avez été sur le profil?

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Moi, je suis arrivée en Abitibi en 1989, j'ai travaillé ici toute ma vie en enseignement, en enseignement du travail social au Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue. Et en même temps que j'enseignais, comme j'ai une conscience sociale, je me suis impliquée dans toutes sortes d'organismes, particulièrement les organismes pour les femmes.

Et je suis encore impliquée, entre autres, à Alternative pour Elles et toute la question du logement me touche beaucoup parce que je vois des femmes victimes de violence qui sont obligées de rester dans des situations inacceptables parce qu'elles n'ont pas de logement. Là, on travaille à une maison de deuxième étape, mais ça ne règlera rien, ça fait que ce n'est pas un quartier qui s'en va.

Le fly in/fly out, j'entendais ça tantôt, c'est quelque chose qui a fait augmenter les prix de loyers de manière indécente. Je voyais un loyer à Val-d'Or, un cinq et demi pour 3 500 \$ qu'on recommandait des chambres pour du monde qui faisait du fly in/fly out. Il n'y a pas de famille qui peut se payer ça, ça n'a pas de bon sens.

Ça fait que pour moi, dire : « Ah, c'est le fun » -- puis je voulais rajouter ça dans le sentiment d'outrage, si vous me permettez. Quand je dis dans l'état dans lequel je suis puis comment je tiens au quartier parce que je trouve que c'est un beau quartier, il y a des beaux projets, il y a des choses culturelles et artistiques ici, on me dit : « Oui, mais pourquoi, Sylvie, tu ne t'en vas pas vivre ailleurs? ».

Bien, parce que ça fait 30 ans que je construis un réseau, parce que ma fille est ici, parce qu'elle va avoir des enfants, parce que mes amis sont ici puis parce que je suis rendue assez vieille pour qu'aller vivre ailleurs, ça soit beaucoup plus compliqué qu'à 20 ans. À 20 ans, c'est facile aller vivre ailleurs.

**LE PRÉSIDENT :**

Et je peux imaginer que sous-jacent à cette recommandation d'aller vivre ailleurs, c'est-à-dire qu'on fait comme une espèce d'hypothèse implicite à l'effet que l'environnement à Rouyn, la qualité de l'environnement à Rouyn peut influencer sur votre état de santé, c'est ça que je comprends?

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Oui, ça dit aussi : « Regarde, l'état de l'environnement ici, ça ne se réglera pas, va vivre ailleurs, ça ne changera pas, on ne fait pas les efforts pour que ça change ».

**LE PRÉSIDENT :**

Par curiosité, est-ce que vous avez parcouru le rapport de l'Institut national de santé publique qui l'a rédigé et publié, je pense, en 2022, il y en a un en 2023 aussi, sur l'état de santé de la population à Rouyn.

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Pas au complet, j'en ai lu et j'en ai vu des bribes. On parlait surtout, moi, je me suis intéressé aux questions pulmonaires et aux questions de la santé et on ne parlait pas de ma situation et tout ça. Et je trouvais que les efforts ne sont pas à la hauteur des risques et des conséquences pour les citoyens.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K. Donc, au fond, je déduis que ça ne vous a pas rassurée?

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Non.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K.

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Ça ne m'a pas rassurée parce que si ça avait été vraiment pris en compte, probablement que des décisions différentes auraient été prises.

**LE PRÉSIDENT :**

Une dernière question, en fait, ça a vraiment piqué ma curiosité. Vous avez été voir votre médecin, vous avez échangé avec elle ou avec lui et vous avez envisagé ou évoqué une raison, un facteur étiologique qui est celui de l'exposition à un environnement dégradé, appelons ça comme ça.

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Puis elle vous a répondu indirectement.

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Mais j'avais compris que vous avez envisagé plus qu'une piste, est-ce que vous avez envisagé d'autres pistes?

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Bien, j'ai...

**LE PRÉSIDENT :**

La génétique, par exemple.

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Bien, non, la génétique, je la connais bien. Ma génétique familiale, il n'y a pas de maladie chronique, il y a eu quelques autres maladies, bien sûr, beaucoup liées au vieillissement et tout ça, quelques cancers également, mais pas au niveau des poumons et du système digestif.

Parce que le Sjögren, présentement, moi, il affecte mes poumons, mais il affecte aussi le système digestif, les articulations, les yeux, blablabla. Et non, j'ai vérifié au niveau de la génétique, il n'y avait pas ça. Et j'ai voulu savoir qu'est-ce qu'est l'impact, mais elle m'a regardé et elle m'a dit : « Je suis »...

**LE PRÉSIDENT :**

Je ne suis pas un devin.

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Non non, mais elle m'a dit: « Je suis une médecin qui va s'appuyer que sur les études qui ont été faites pour donner un point de vue. Je comprends ta question, je comprends ton inquiétude, mais aucune étude ne démontre que ». Puis là, elle a ajouté : « Tu sais, pour faire ces études-là, ça prend des sous et ils ne sont pas mis dans ces études-là ».

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord. Merci beaucoup, madame.

**M<sup>me</sup> SYLVIE NICOLE :**

Merci de votre écoute.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci d'avoir fait l'effort de venir nous rencontrer. — Monsieur Jean-François Blais.

---

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS**  
**GROUPE BLAIS SYNERGIE (DM13)**

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Bonjour.

**LE PRÉSIDENT :**

Bonjour, monsieur Blais.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Donc, j'ai plusieurs pages, je vais tenter de les synthétiser pour que vous puissiez accueillir le maximum de gens.

**LE PRÉSIDENT :**

En fait, vous pouvez faire des choses; soit les synthétiser, comme vous le dites, ou encore tirer les éléments forts. C'est comme vous voulez.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Ah, mais c'est tellement bon ce que j'ai fait, là.

**LE PRÉSIDENT :**

J'en suis convaincu, soyez assuré que nous avons lu les mémoires, nous avons même des questions de prêtes.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

C'est ce que je me dis, vous allez pouvoir le lire dans l'entièreté. Donc, c'est ça, ce mémoire vise à démontrer l'importance d'un tel projet pour Rouyn-Noranda, l'accent sur le développement durable, l'innovation et les retombées positives pour la communauté.

Ville de Rouyn-Noranda, l'Abitibi-Témiscamingue, ville fondée sur le bois et les minières, ça ne changera pas. Aujourd'hui, l'industrie minière a beaucoup changé, c'est crucial d'avoir maintenant un développement durable et de travailler au niveau de l'innovation.

L'Abitibi-Témiscamingue a passé au travers de plusieurs vagues, des hauts et des bas, puis à travers tout ça, c'est l'industrie qui a sorti l'économie, l'industrie minière et forestière qui a réussi à sortir l'économie pour l'Abitibi-Témiscamingue.

La seule chose -- puis je ne vise pas personne -- mais la seule chose que les grands centres, Gatineau, Montréal, Trois-Rivières et Québec, Sherbrooke ont fait pour l'Abitibi, c'est qu'ils ont pris notre jeunesse et nos gens s'en vont, notre jeunesse s'en va quand l'économie n'est pas bonne. Donc, moi, j'ai rappelé que Rouyn-Noranda, l'Abitibi-Témiscamingue se doit d'être innovant et de toujours avoir de nouveaux projets afin de pouvoir développer sa région et sa communauté.

Il n'y a pas si longtemps, la Fonderie Horne -- puis je vais faire un parallèle avec la Fonderie Horne même si vous l'aviez déjà exprimé au BAPE que ça n'a rien à voir avec ceci -- mais ma mère avait Fleuriste Noranda puis à un moment donné, ils parlaient de sortir toute l'industrie, toute la fonderie, l'envoyer à Timmins. Ça avait créé une espèce d'onde de choc à Rouyn-Noranda, les gens voyaient la ville fermer, les gens voyaient qu'ils étaient pour perdre les valeurs des maisons.

Puis ils entendaient tout ce qui se passait au niveau de Murdochville qui était sur le point de fermer où les gens ont eu la chance de voter, de dire qu'on vote pour prendre le projet de la minière qui ferme la ville ou on garde notre ville parce qu'on l'aime. Mais évidemment, les gens ont voté pour garder leur ville parce qu'ils l'aimaient et tenter d'avoir une économie diverse puis ça n'a pas fonctionné.

Le fait qu'on ait une grosse industrie à Rouyn-Noranda, évidemment, on en a d'autres, mais en périphérie, mais ça rend la ville précaire. Puis ma mère qui partait, vendait le fleuriste et s'en allait à Gatineau parce qu'elle disait : « Je veux partir avant que la maison perde la valeur ». Les gens de Murdochville ont passé des années avec des maisons, ils avaient perdu leur fonds de pension, ils ont tout perdu à cause que la ville a fermé. Je ne crois pas que c'est le cas pour Rouyn-Noranda, mais la ville pourrait être fragilisée très facilement si on ne diversifie pas l'économie.

Évidemment, on ne souhaite pas revivre ça, on veut avoir de la pérennité à Rouyn-Noranda puis pour ça, il faut être créatif. Parce qu'il n'y a pas personne d'autre que les gens de l'Abitibi qui sont capables de sortir de leurs propres problèmes quand c'est le temps de faire vivre l'économie.

Pour conclure cette partie historique là, moi, je suis un citoyen de troisième génération à Rouyn-Noranda, mes grands-parents sont venus ici dans la misère et ainsi de suite puis ils ont travaillé très fort pour développer l'entreprise. Je suis moi-même entrepreneur de troisième génération puis je peux vous dire que j'ai vu la ville changer.

La Fonderie Horne fait beaucoup d'efforts. On est passé d'un moment où on polluait à outrance, où maintenant, il y a des normes. Je me rappelle que je jouais dehors puis c'était... la fumée qui passait au-dessus de la maison, bien c'était comme ça, on rentrait à l'intérieur parce que ça chauffait un peu dans la gorge.

Puis toutes ces choses-là se sont améliorées, il y a eu beaucoup d'investissements puis la minière, la fonderie est beaucoup mieux qu'elle ne l'a jamais été. Il y a encore des améliorations à faire, mais ils travaillent très fort à ce niveau-là. Je dirais que l'opinion publique a changé plus rapidement que la technologie.

Ceci dit, sur une autre note, ce que je dirais de positif à l'intérieur des Falco, c'est qu'ils ont l'intention de réhabiliter un parc à résidus. Un parc à résidus, il suffit de survoler l'Abitibi-Témiscamingue pour voir qu'il y en a plein partout, il y en a des orphelins. Dans ce cas-ci, c'est un parc à résidus miniers qui est latent, il n'y a pas de date pour le réhabiliter.

À ce niveau-là, c'est certain que le fait qu'ils en prennent charge et s'engagent à la réhabiliter à la fin de ses exploitations, c'est un grand gain pour l'Abitibi parce que ces parcs à résidus là continuent d'être un polluant visuel et même pour la forêt et ainsi de suite, ça fait que c'est une très bonne nouvelle.

Ceci dit, bien c'est ça, le partenariat avec Falco, c'est un partenariat de développement durable. Blais industrie, notre entreprise, Groupe Blais Synergie, c'est une entreprise qui date depuis longtemps.

On est impliqué dans presque toutes les activités locales, que ce soit sociales, culturelles, éducatives et sportives. Force d'admettre que sans la contribution du domaine minier, soit les minières et les sous-traitants des minières, les OBNL, les festivals, les institutions d'enseignement ainsi que les infrastructures sportives seraient probablement en sérieuse difficulté financière.

Au niveau de la planification et de l'engagement communautaire, nous, ce qu'on croit, c'est qu'il y a encore du temps. Oui, effectivement, les logements sont un enjeu, mais on a encore du temps devant nous avant que tous les gens se déplacent ici pour la construction et tout ce qui vient. Nous, on est engagé et on parle avec toutes les entreprises qui sont prêtes à faire du développement pour justement... on a du temps pour se mettre à la page pour être capable d'accueillir ce projet-là en bonne et due forme. Donc, à mon avis, je crois qu'on a du temps à ce niveau-là.

Une preuve d'engagement communautaire, Falco a démontré qu'ils étaient pour s'engager au niveau de la communauté. Ils ont agrandi l'école La Source, ils ont fait l'aménagement des ateliers Manutex dans des nouveaux bâtiments modernes, ils ont déplacé le terrain de soccer. J'étais moi-même à l'époque président du soccer senior où le terrain était en très piètre état à Noranda Nord, mais ils ont investi à l'intérieur de ça avant même d'avoir un projet. Donc, ils sont à l'écoute, à mon avis, de ce que les gens ont besoin pour la région, pour la ville.

Puis au niveau de l'innovation puis le développement de compétences locales, on connaît les gens qui vont faire ce projet et au lieu d'aller en appel d'offres où n'importe qui à travers le Québec pourrait se positionner, les équipes de Falco ont toujours travaillé de façon locale. Donc, on est certain de maximiser la totalité des -- bien, sans dire la totalité -- mais la grande partie des retombées ici à Rouyn-Noranda qui vont pouvoir aider à bâtir d'autres choses à l'extérieur de justement la partie de la minière, tout ce qui est OBNL et commandites, ainsi de suite, pour les festivals.

Grâce à cette expertise, plus de 50 % de notre chiffre d'affaires vient de l'extérieur de l'Abitibi dans le cas de notre entreprise, les retombées se font ici dans notre région. Cette volonté de collaborer étroitement avec des entreprises locales a permis à Blais industrie de travailler dans 19 différents pays. Ainsi, nous faisons rayonner Rouyn-Noranda, l'Abitibi-Témiscamingue et nous mettons en valeur également la qualité des entreprises canadiennes dans le domaine de la construction.

La partie au niveau de laboratoire d'innovation avec la zone d'innovation minière, ça, c'est un projet qui me tient vraiment à coeur parce que notre expertise minière -- parce que je ne sais pas le chiffre exact, mais environ 26 mines dans un rayon de 300 kilomètres autour de Rouyn-Noranda -- fait que l'Abitibi-Témiscamingue et le nord-est ontarien sont des pôles miniers.

En s'impliquant avec Falco et en s'impliquant à l'intérieur de la zone d'innovation minière, on a la chance, c'est une opportunité d'amener la mine à un autre niveau. Falco étant une des minières où nous avons vu qui a une des plus faibles empreintes environnementales que nous avons vues pour une minière, donc tout est calculé et réfléchi en fonction d'essayer de minimiser la remise aux sources, à l'origine, donc pour nous, on trouve que c'est une très bonne affaire.

Personnellement, j'ai un rêve, c'est une mine verte, pourquoi pas. Madame Meloche, vous avez fait avez fait « oh », mais justement, si on est capable de faire des opérations à travers le coeur en passant par l'aine qui était impensable v'là 50 ans, pourquoi pas rêver d'ici 50, 100 ans à faire des mines vertes? Puis pour ça, ça prend un début, ça prend une zone d'innovation minière puis ça prend un partenaire minier qui est prêt à faire de l'innovation et trouver des nouvelles façons de faire.

Mais j'ai le même réflexe, madame Meloche, je m'excuse, je vous ai pointé, mais effectivement, c'est sûr que ça fait sourciller puis ce n'est pas la première fois que je reçois cette réaction-là. Où que c'est possible, c'est que l'être humain, historiquement, quand il se donne des vues de grandeur et d'innovation, le réussit puis moi, j'y crois.

À ce niveau-là, pour ajouter, comme je disais, le projet développement des infrastructures et des services, c'est un potentiel de dynamiser les infrastructures et les services essentiels, contribuant ainsi à améliorer la qualité de vie à Rouyn-Noranda.

Nous, comme je disais, on donne tout ce qu'on est capable de donner, on essaie de donner à

beaucoup de gens. À titre d'exemple, on est en grande partie impliqué au niveau d'Alternative pour Elles où c'est justement un penchant des fois négatif de la construction où les gens de construction sont peut-être plus des clients à ce niveau-là, nous, on redonne à ce niveau-là pour être capable d'aider. Donc, on est des partenaires à l'intérieur de ce projet-là pour le développer.

On est dans tous les festivals, on est actuellement des partenaires officiels du mouvement étudiant Gaillards et Astrelles du Cégep de Rouyn-Noranda pour être capable d'amener les gens et amener de nouveaux services. Ce sont toutes des choses que nous, on souhaite pouvoir développer puis pour ça, bien c'est grâce à la réussite de l'entreprise et la réussite des entreprises minières qui viennent s'établir à Rouyn-Noranda.

Le jour qu'on n'aura plus d'industrie à Rouyn-Noranda ou en Abitibi-Témiscamingue, c'est la région qui va mourir à petit feu et on va perdre tout ça. Donc, si on est capable de le faire de façon vert, de façon plus environnement et à l'écoute des gens, je crois sincèrement que ça peut faire toute une différence.

Évidemment, il y a la collaboration de tous les secteurs; il y a le secteur privé au niveau des minières, les fournisseurs de technologies et les institutions académiques, l'UQAT, le cégep, le centre de formation professionnelle, les organismes de recherche, l'IRME et le CTRI, les autorités locales et régionales puis les organismes de soutien communautaire Vision-Travail, Alternative pour Elles, Carrefour jeunesse-emploi. Tous ces organismes-là, ça fait partie d'un tout pour être capable de réussir un tel projet puis tout le monde doit faire sa part.

Également, ça prend une approche proactive et collaborative, planification à long terme, partenariat public privé, innovation dans les logements, formation du développement et des compétences, attraction et rétention des talents.

Il faut comprendre que l'Abitibi, ce n'est peut-être pas le premier choix. Quand on dit aux gens : « Où vous allez en vacances? », ils ne disent pas : « J'ai assez hâte de voir l'Abitibi ». Ils disent : « Je m'en vais en Gaspésie, je m'en vais en Estrie, je fais la route des vins, je vais visiter tout ça ».

L'Abitibi, la chance qu'on a pour faire venir les gens ici, c'est quand il y a des bous industriels, les gens viennent, ils prennent plaisir puis ils restent parce qu'on a une très belle ville puis elle vaut la peine d'être connue.

En conclusion -- je dois être proche du 15 minutes, là?

**LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Je vais le lire.

**(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)**

**Début de la phrase, à la page 8 : « Un nouveau projet minier [...] »**

**Fin de la phrase, à la page 8 : « [...] générations futures dans cette magnifique ville. »**

C'est là que vous applaudissez.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci, monsieur Blais, et merci de respecter les directives de départ à l'effet qu'il faut éviter d'applaudir ou de huer quelqu'un.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Effectivement, je ne savais pas, désolé.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Lessard.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Bonjour, merci pour votre présentation. Je reviens sur un point de votre mémoire, quand vous dites qu'avoir un employeur majeur à Rouyn-Noranda, ça fragilise la communauté et ne permet pas d'assurer sa pérennité, donc on comprend que vous valorisez peut-être qu'il y ait plus d'employeurs que moins.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Il faut diversifier, effectivement.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Il faut diversifier et puis donc, on se demandait comment vous voyez l'apport du projet Horne en termes de diversification des employeurs pour la ville et sa pérennité.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Bien, l'avantage que moi, je vois, l'intérêt de ça, c'est le fait que pour une des rares fois, ce projet-là va pouvoir donner accès aux femmes à l'intérieur de l'industrie minière. Il y a déjà Women in Mining, il y a déjà des femmes qui sont impliquées dans l'industrie minière, mais par la nature des opérations, les femmes vont pouvoir être plus impliquées dans ce type de projet là.

Ça ne sera pas uniquement un projet d'hommes, ça va être une mine très innovatrice avec beaucoup de technologie, ça fait que cette facette de travailler permet de générer une transformation au niveau de l'industrie minière puis permet d'amener une nouvelle image au niveau de l'entreprise.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Mais pour vous, Ressources Falco, pour vous, est-ce que vous considérez ça comme un employeur majeur? Oui, j'imagine que oui quand même.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Oui oui, clairement, clairement. Je crois que c'est 2.18 milliards de retombées pour la région, c'est considérable.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Puis donc, est-ce que vous voyez certains risques aussi par rapport à ça de voir un autre employeur majeur s'installer? Parce qu'on peut penser, bon, il y a Glencore déjà, par exemple.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Moi, je ne vois pas d'enjeu spécifique à ça. Glencore est partie prenante de la ville de Rouyn-Noranda, évidemment, c'est elle qui a fondé la ville, c'est la Noranda qui a fondé la ville à l'époque puis veut pas, la Fonderie Horne va toujours être un paysage autour de Rouyn-Noranda.

Moi, ce que je souhaite, c'est que cette entreprise-là, Glencore, prenne au sérieux les doléances et s'assure de travailler très très fort pour respecter toutes les normes environnementales, mais dans le cas de Falco, on n'est pas du tout à la même place. On est une entreprise qui tente de faire des façons différentes et de faire une mine plus écoresponsable possible, on n'est pas du tout à la même place.

Puis dans tous les projets, au travers de tous les projets qu'on a faits dans notre histoire, c'est de loin un des projets où il y a vraiment un effort pour être capable de minimiser l'impact environnemental dans son empreinte, dans sa façon de gérer.

Je ne suis pas au courant de tout, mais nous, on a travaillé un peu dans les études de faisabilité puis il y a une façon de faire qui, vraiment, veut se démarquer par rapport à toutes les autres minières qu'on a rencontrées à l'époque. Puis c'est une tendance, ça s'en vient partout comme ça.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

C'est bien, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

J'aurais deux petites courtes questions. En fait, vous avez indiqué quelque chose que j'ai pris en note et bien honnêtement, je ne me souviens pas de l'avoir lu dans votre mémoire. Vous avez tout à l'heure, en parlant, en faisant référence à la fonderie, vous avez indiqué et je vous cite : « L'opinion publique a changé plus vite que la technologie ».

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Oui, ça, c'est une opinion personnelle, oui.

**LE PRÉSIDENT :**

O.K., mais je ne la comprends pas.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Ah, bien ce que je dirais à ce niveau-là, c'est qu'en 2000, les gens suppliaient la fonderie de rester ici. Les gens perdaient tout, les gens perdaient leur maison, perdaient leur fonds de pension, les gens étaient inquiets. Puis les gens, on va parler d'une majorité, là. Il y a des gens qui n'ont jamais aimé vraiment la fonderie puis c'est correct, ça prend toutes les opinions pour créer un balancement.

Mais de ce que je me rappelle, c'est qu'à l'époque, les gens savaient que la fonderie polluait, mais ils préféraient avoir leurs emplois. Maintenant, l'opinion publique n'est plus pareille comme elle l'était dans les années 50, les années 70, 80. Je ne peux pas dire les années 50, 70, je ne m'en rappelle pas vraiment, là.

Mais ce que je dis, à partir de 80, Glencore, la fonderie -- bien, Glencore, Xstrata, toutes les entreprises ont changé, les gens voulaient garder leurs emplois. Puis moi, je me rappelle, j'ai travaillé là, à l'époque, tu mettais le masque uniquement si ça te tentait puis quand les gens ont dit : « Vous allez mettre le masque », de force, parce qu'il y a du plomb puis de l'arsenic, les gens refusaient puis les gens préféraient aller travailler ailleurs parce que c'était trop de trouble.

Moi, j'ai vu l'opinion publique changer à ce niveau-là, les gens ont changé. Les gens, le bien-être, la santé est maintenant une réalité en 2024 plus qu'elle l'était en 1980, c'est ce que j'exprime.

**LE PRÉSIDENT :**

Une dernière question. Vous avez fait référence dans votre mémoire à l'économie circulaire, est-ce que vous avez un ou des exemples de mise en pratique dans le cadre du projet Falco.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Bien, écoutez, là-dessus, il faudrait... prenez-moi pas aux mots, mais de ce que je comprends, c'est qu'une grande partie de Falco, le minerai va s'en aller à la fonderie. La fonderie étant le plus grand recycleur de cuivre sur la planète, cette circularité est essentielle d'avoir du nouveau, du matériel neuf, du matériel propre et le cuivre est de plus en plus dur à avoir, presque plus de mines de cuivre au Canada.

Puis là-dessus, c'est mon opinion de ce je me rappelle, mais la fonderie a besoin de cuivre propre pour pouvoir exploiter comme il faut à l'intérieur du concentrateur.

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Merci infiniment, monsieur Blais.

**M. JEAN-FRANÇOIS BLAIS :**

Je m'excuse, si je pouvais ajouter au niveau de l'économie circulaire, nous, c'est vers là qu'on va. La compagnie qu'on a à London en Ontario, c'est des fours de biomasse puis nous, on veut intégrer les fours de biomasse à l'intérieur de l'industrie minière. Donc, tout ce qui est recirculation, bois, ainsi de suite, il faut arrêter de faire des barrages à outrance un peu partout, il y a des façons de faire de l'énergie autrement puis c'est par ça aussi que je veux parler au niveau de l'économie circulaire.

**LE PRÉSIDENT :**

D'accord, merci. J'appelle maintenant la dernière personne de la séance, madame Johanne Alarie de Centre Entre-Femmes.

---

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE**  
**CENTRE ENTRE-FEMMES (DM25)**

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Oui. Bonjour monsieur le président, madame et monsieur les commissaires. Bien, je suis heureuse de participer à cette audition puis d'avoir l'occasion de parler, bien que ça me stresse beaucoup. Puis contente de passer aujourd'hui parce que plus ça va, plus je change de bord comment je vais amener ça puis je ne sais plus puis là, je fais des résumés puis je reviens.

Puis j'ai le goût de parler aussi de comment je vis ça, bien que je représente mon organisme puis que je vais en parler puis c'est quoi que nous en pensons du projet.

Je suis mêlée entre l'indignation, la fatigue, le stress. En fait, je suis vraiment étonnée qu'on soit là présentement à parler d'un projet minier à Rouyn-Noranda, alors qu'on met tellement d'énergie pour avoir une qualité environnementale à Rouyn-Noranda.

Présentement, on vit une injustice environnementale flagrante puis que là, on se retrouve à mettre plein d'énergie, autant mon organisme que plein de citoyens, citoyennes où on a, dans ce projet-là, pas de bénéfices économiques contrairement à, je comprends, il y a des entreprises qui vont avoir des bénéfices économiques, mais on peut-tu regarder ça autrement que par uniquement cette lunette de bénéfices économiques.

Bref, je reviens à mon mémoire. En fait, le Centre de Femmes, c'est un organisme qui est actif dans la communauté depuis plus de 30 ans, en fait, 32 ans. C'est un organisme qui travaille à l'amélioration des conditions de vie des femmes.

Alors, souvent, nous, on dit qu'on est des généralistes dans les organismes femmes. Nous, c'est la condition féminine en général, alors qu'il y a des organismes femmes qui sont spécialisés, par exemple dans la violence conjugale ou dans les agressions à caractère sexuel.

Nous, c'est vraiment une panoplie, c'est toute la condition féminine et vous comprendrez que la condition féminine, ça touche plusieurs volets, donc bien sûr la raison pour laquelle on peut parler aujourd'hui.

Parmi nos luttes principales, il y a la lutte contre toute violence faite aux femmes, bien sûr, et il y a la lutte contre la pauvreté. Alors, on va parler des impacts que nous voyons de ce projet-là s'il y a la venue de ce projet minier là, bien sûr, ça touche entre autres beaucoup notre lutte contre la pauvreté des femmes.

En fait, d'entrée de jeu aussi, je ne l'ai pas mentionné, mais d'entrée de jeu, le Centre Entre-Femmes est défavorable à l'ouverture de la mine Horne 5 dans le milieu urbain de Rouyn-Noranda. Vous comprendrez que oui, on a vu, comme j'ai dit tantôt, il y a des bénéfices bien sûr

pour certaines entreprises et certaines personnes, mais il y a aussi des impacts majeurs qui impactent beaucoup plus les femmes que les hommes.

Et je l'avais mentionné à la première partie de ces audiences qu'en fait, avec notre grand étonnement, on n'impose pas une analyse différenciée selon les genres à ce type de projet. Je pense que ça serait une recommandation intéressante, pas seulement par rapport au projet minier d'Horne 5, mais de tout projet de développement industriel majeur, qu'il y ait d'emblée une analyse différenciée selon les genres pour pouvoir voir les impacts différenciés entre les hommes et les femmes et pouvoir apporter les mesures d'atténuation en conséquence.

L'arrivée bien sûr de ce projet-là, s'il y a lieu, a différents impacts. Je vous ai parlé de notre lutte la pauvreté, on sait que les femmes sont le groupe le plus pauvre dans notre société. Alors, il y a plusieurs impacts. On sait que l'arrivée de ce projet-là, avec des emplois bien payés, malheureusement, c'est encore de nos jours des emplois qui sont principalement masculins. Alors, ça a différents impacts au niveau des femmes de notre communauté.

Je vous donne un exemple. Par exemple, en général, comme ça risque d'être des hommes qui vont occuper les emplois bien rémunérés au sein de cette nouvelle entreprise, bien souvent, c'est les femmes qui ont un salaire moindre. Ça fait que c'est elles que s'il n'y a pas de place à la garderie -- parce qu'on sait que nos services de garde, les places sont manquantes à Rouyn-Noranda -- bien, à ce moment-là, c'est souvent les femmes qui vont rester à la maison.

Donc, ça les pénalise à court terme et à long terme. On prend juste le régime des rentes, si on est en retrait du marché du travail pendant quelques années parce qu'il n'y a pas de places en service de garde puis on reste à la maison, bien aussi, ça a un impact plus tard dans notre vieillissement sur notre régime des rentes. Ça fait que c'est tous des effets dominos à ce moment-là. C'est un des impacts.

Je vais prendre tous les impacts un après l'autre qu'on avait ciblé dans notre mémoire, comme ça, je vais être sûre de ne pas en oublier.

Donc, bon, les inégalités économiques, comme je viens de mentionner. L'entreprise Falco, bien sûr, c'est des emplois générés qui vont beaucoup bénéficier plus aux hommes qu'aux femmes puis ça, bien c'est clair que ça va exacerber déjà une inégalité économique qu'on connaît déjà à Rouyn-Noranda comme pas mal l'ensemble du Québec, mais dans les régions minières, on sait que c'est encore plus évident cette différence-là au niveau des salaires.

Donc, c'est une première chose. On va aussi avoir une pression accrue sur les services sociaux. L'ouverture de la mine Horne 5, c'est sûr qu'il va y avoir une arrivée de travailleurs. Certains vont s'installer ici, on a dit qu'on va éviter le fly in/fly out, bref, il va y avoir des nouvelles familles qui vont

s'installer ici.

Selon Ressources Falco, il y a tellement de chiffres qui circulent, j'avoue que j'ai lu le résumé et plein de trucs, ça fait qu'on ne sait plus le nombre de travailleurs parce que ça, ça joue beaucoup. Mais selon leur résumé, c'est un total de 900 travailleurs, ils disent travailleurs et travailleuses, mais on s'entend, 900 travailleurs qui sont estimés nécessaires durant la construction, alors qu'environ 500 emplois seront créés lors de l'exploitation.

Alors, je pense qu'on ne s'étonnera pas que des 900 travailleurs, bon, il y a le terme travailleuses aussi, mais je ne pense pas qu'on va atteindre la parité dans ces 900 travailleurs-là. Et la phase de construction, on n'attendra pas d'avoir fait des programmes de formation et tout ça, d'accompagnement des personnes fortement éloignées du marché du travail dont les femmes, certaines femmes, pour débiter cette construction-là. Donc, ces 900 travailleurs-là vont être majoritairement des hommes, on ne se le cachera pas.

Donc, je parlais de toute la pression, donc pression sur les services de garde parce que des nouvelles familles peuvent s'installer ici, pression sur les services sociaux. On manque énormément de professionnels, alors des nouvelles familles qui peuvent s'établir ici, bien c'est encore une pression particulière.

Puis on sait que c'est les femmes aussi qui sont plus sujettes à utiliser des services de santé, par exemple. T'sais, on parle juste que tout notre cycle hormonal à partir des menstruations jusqu'aux naissances, les grossesses, donc plus vulnérables à avoir besoin des services de santé, donc encore là, une pression accrue sur les services de santé.

En conséquence, on va encore vraiment augmenter, exacerber toutes les pressions et c'est les femmes qui vont en subir davantage les inconvénients.

Après ça, bien on a les changements dans la dynamique familiale. On sait que dans les projets miniers, c'est généralement des heures de travail atypiques, souvent longues. Ça fait que l'impact dans la dynamique familiale, bien notamment en ce qui concerne le partage des responsabilités domestiques, les femmes pourraient voir leur charge mentale et leur charge de travail domestique augmentée puis ça peut affecter leur bien-être physique et psychologique.

Or, on sait que les charges domestiques et la charge mentale, c'est souvent disproportionné et ça pèse plus sur les épaules des femmes, ça fait que face à ces horaires de travail atypiques là, ça augmente encore cette problématique-là au niveau familial.

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Alarie.

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

Il faudrait conclure.

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Déjà? Ça passe vite, finalement, 15 minutes.

Bien, en fait, je ne parlerai pas des impacts environnementaux, je pense que bon, on les connaît. L'augmentation des comportements à risque aussi, je l'ai effleurée, on sait que ça peut apporter des comportements à risque tels les consommations d'alcool, de drogue, et caetera, et les violences conjugales et sexuelles.

Alors, notre principale... on est contre, là, on est défavorable au projet. Même si on sait que l'avis du BAPE est défavorable aussi au projet, c'est quand même le conseil des ministres qui vont décider, ça fait qu'advenant que le conseil des ministres accepte ce projet-là, bien entre autres, si je peux faire quelques recommandations, bien sûr, c'est une analyse, une étude approfondie, une analyse différenciée selon les genres et de voir tous les impacts que ça peut avoir sur les femmes et d'y mettre en conséquence les mesures d'atténuation les plus intéressantes. Merci.

Je finirais avec un petit... dans l'écoute tantôt de progrès, de statu quo, et caetera, j'aurais le goût de terminer avec... d'utiliser, en fait, l'image de marque de Rouyn-Noranda qui est douce et rebelle. Alors, on demande souvent aux femmes d'être douces, là j'aimerais ça que Rouyn-Noranda soit rebelle et refuse un projet minier dans notre région minière, ça serait là de l'audace à mon avis. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci à vous, madame. — Madame Meloche.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup. Alors, j'ai envie de sortir un peu du texte pour profiter de votre expérience en

condition féminine à Rouyn. Donc, ça fait plusieurs années que vous voyez évoluer les femmes ici, on aimerait savoir un peu qu'est-ce que vous avez vu comme amélioration des conditions de vie des femmes, mettons dans la dernière décennie, puis quels seraient les principaux facteurs ou d'incidence sur cette évolution-là positive, s'il y en a eu une.

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

En tout cas, peut-être pas dans les dix dernières années. Bien, disons que je suis dans le milieu des groupes de femmes depuis plusieurs années.

Bien sûr, maintenant, on va quand même parler plus des violences faites aux femmes, on a des ressources qu'on n'avait pas avant, bien qu'elles sont insuffisantes encore. Je pense que tout le monde sait, on est témoin des féminicides, il manque encore énormément de financement et encore de campagnes de prévention, et caetera.

Donc, on a fait des grands pas, on ne peut pas nier les pas qu'on a faits au niveau des conditions de vie des femmes, mais malheureusement, on en subit encore énormément des conséquences.

Tantôt, je vous parlais de la charge mentale et de la charge des travaux domestiques, on avait gagné des points là-dessus et il y a une étude qui est sortie il y a comme deux ans, je pense, que malheureusement, on a reperdu à ce moment-là des minutes de temps que les conjoints, conjointes -- bien, pas conjointes, mais les conjoints prenaient au sein des travaux domestiques.

C'est sûr qu'on a des choses qui ont empiré cette situation-là. On pense à la Covid, par exemple, et ce que ça a eu comme impact sur les femmes. Bien sûr que tout le télétravail, avec les enfants à l'école de façon virtuelle, ça a augmenté énormément la tâche des femmes à la maison. Ça fait qu'il y a des trucs qu'on a gagnés, mais des trucs qu'on perd aussi.

Si on prend Rouyn-Noranda particulièrement, la crise du logement ici touche particulièrement les femmes. On a fait une campagne avec des alliés au courant de la dernière année qui s'appelait Un toit pour toutes parce que la crise du logement touche particulièrement les femmes, elles sont vraiment impliquées.

On parle des femmes en situation de violence conjugale qui ne peuvent pas quitter un conjoint parce qu'elles sont dans l'impossibilité de trouver un logement, on parle de mères qui ne peuvent pas, si elles veulent avoir la garde de leur enfant, bien il faut qu'elles assurent une chambre pour chacun de leurs enfants. Pour une femme monoparentale, au prix qu'ils sont les logements présentement, c'est assez problématique.

On parle de personnes qui sont sur la sécurité du revenu qui paient plus de 80 % de leurs

revenus pour des logements parce que nous avons très peu de logements à prix modique ou de logements abordables.

Alors, il y a encore énormément de problématiques qui empirent dans les dernières années avec l'inflation qu'on vient de voir. Je pense que la venue d'un nouveau projet industriel, je ne pense pas que c'est ça que Rouyn-Noranda a besoin présentement si on veut vraiment une société meilleure, juste et égalitaire.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Donc, il y aurait plutôt des reculs et des risques de recul?

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Il y a des risques de recul.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Concernant l'analyse différenciée selon les genres, advenant que cette recommandation-là soit dans le rapport et que la compagnie veuille aller dans cette direction-là, qui pourrait les aider à mettre ça en place, est-ce qu'il y a des organisations, des modèles, des bonnes pratiques que vous pourriez proposer.

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Oui, bien sûr. Là, je ne pourrai pas vous donner les coordonnées, là, mais il existe énormément quand même de modèles, il existe des organismes qui peuvent accompagner pour faire ça, des ministères aussi, ça fait que je pense que s'il y a vraiment une intention de faire une étude approfondie, je pense qu'ils peuvent trouver les ressources pour le faire.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Est-ce que selon vous, c'est quelque chose de compliqué à mettre en place dans une compagnie comme Falco.

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

De mettre?

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

De mettre en place ce type d'étude en continu? Parce qu'on peut le faire en amont du projet, bien sûr, avec une planification des mesures à mettre en place, mais...

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Bien, clairement, t'sais, c'est en amont que ça devrait être fait, là. Avant d'accepter un tel projet parce que c'est de voir les impacts puis de voir comment on va pouvoir pallier à ces impacts-là advenant que le projet soit là. C'est sûr que ça prend des politiques, en effet, au sein de l'entreprise pour pouvoir justement pallier les différents impacts.

Si on en prend juste quelques exemples, par exemple au niveau de pouvoir l'insertion des femmes, il y a des organismes qui ont écrit des études. On a le CIAT au Québec, c'est le Centre d'insertion pour le travail des femmes qui ont fait des études particulièrement sur le milieu minier puis comment pouvoir favoriser le travail des femmes dans des emplois intéressants puis aussi l'intégration puis le maintien en emploi des femmes.

Il y a plein de trucs qu'il faut travailler dans les projets miniers pour favoriser la place des femmes, mais bien sûr, ça ne se fait pas du jour au lendemain, on travaille là-dessus, on est loin de la parité demain.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Donc, ça nécessite des efforts soutenus, d'après ce que je comprends.

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Tout à fait.

**M<sup>me</sup> GENEVIÈVE MELOCHE, COMMISSAIRE :**

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lessard.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

Juste une petite question par rapport au fait, bon, je comprends de ce que vous nous dites que dans le domaine minier, donc les femmes ont beaucoup moins de travail à ce niveau-là, c'est moins des emplois qu'elles occupent.

Tantôt, on parlait justement que peut-être de plus en plus à travers les années, ça serait davantage informatisé, l'équipement qui pourrait être contrôlé à distance. Je suis juste un peu curieux de vous entendre, est-ce que c'est quelque chose qui pourrait être positif pour l'employabilité des femmes? Donc, peut-être que du moment où ça serait plus informatisé puis tout ça, ça pourrait donner plus de possibilités d'emplois dans le domaine minier.

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Peut-être, mais on s'entend que ce n'est pas... Dans l'échelle de grandeur des travailleurs que Ressources Falco a présentée, 900 pendant la construction, 500 après, on n'est pas là à se dire... oui, tant mieux si on trouve des façons de faire qui vont favoriser le travail bien rémunéré. On s'entend, il y a des femmes dans l'industrie minière aussi qui sont dans les tâches administratives et tout ça, là on parle des emplois bien rémunérés.

Si c'est le cas, si ce type d'emploi là peut intéresser et favoriser l'intégration de personnes dont les femmes, tant mieux, mais on s'entend que ça ne sera nettement pas la majorité des emplois qui vont être créés avec Ressources Falco.

**M. MARTIN LESSARD, COMMISSAIRE :**

C'est bon, merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Moi, je vais terminer la séance avec une demande pour laquelle vous pouvez oui ou non donner suite. Vous avez utilisé quand même un certain nombre de références à l'appui de votre descriptif relatif à la violence faite aux femmes par les travailleurs.

La commission, honnêtement, nous aimerions, si c'était possible pour vous, que vous nous transmettiez via le coordonnateur de la commission quelques références complètes toutefois, quelques références complètes qui vous ont permis de bâtir cet argumentaire autour de la violence faite aux femmes.

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Oui, bien en fait, c'est beaucoup des études qui ont été faites qui touchent plus souvent le fly in/fly out ou des mines qui sont dans le nord. Dans le sens qu'il y a des arrivées massives de travailleurs masculins, mais on peut faire quand même facilement le transfert à une nouvelle entreprise industrielle ici dont encore va être énormément des travailleurs masculins.

Donc, ça a un impact, ça fait qu'on peut... je peux vous donner des références, en effet, mais c'est ça, souvent, les recherches sont souvent plutôt... Les mines urbaines, on a moins d'études sur l'impact de mines urbaines comme ce qu'on va voir -- bien, une mine urbaine, je ne sais pas si c'est le terme qu'il faut utiliser, là, mais une mine en milieu urbain, mettons que je me corrige -- une mine en milieu urbain, bien on a moins cette étude-là de l'impact que ça a sur l'arrivée massive de travailleurs masculins, mais on l'a sur lesquels on peut faire des transferts sur les autres projets industriels miniers.

**LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, la commission vous serait très reconnaissante.

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Parfait, j'en prends note.

**LE PRÉSIDENT :**

Merci beaucoup.

**M<sup>me</sup> JOHANNE ALARIE :**

Merci, au revoir.

---

**MOT DE LA FIN**

**LE PRÉSIDENT :**

Ceci termine la deuxième séance.

Nous arrêtons les travaux pour le moment, nous reprendrons à 19 h. Merci et bon souper.

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE À 16 h 56**  
**SÉANCE AJOURNÉE AU 1<sup>er</sup> OCTOBRE À 19 h**

---

Je, soussignée, TAMARA PROVOST, sténographe officielle, déclare sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de l'audience que j'ai entendue via webdiffusion, le tout conformément à la loi.



Tamara Provost (351355-6)